

Audience publique

Projet de réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard à Montréal

Première partie de l'audience

Première séance

Étaient présents : Marie-Eve Fortin, présidente
Mireille Paul, commissaire

Séance tenue le 2 juin 2026 en soirée

Lieu de l'audience publique

Église catholique Notre-Dame-des-Anges

12325, rue de Serres
Montréal (Québec)
et via webdiffusion

Le présent texte est une transcription des échanges et interventions qui se sont tenus lors de la séance publique. En cas de disparité entre cette transcription et l'enregistrement audiovisuel, ce dernier prévaut.

Table des matières

Mot de la présidence	1
Présentations des requêtes	4
Présentation de l'initiateur du projet.....	5
Pause.....	11
Période de questions	11
Chantal Lafortune, citoyenne	11
Danièle Laliberté, citoyenne	15
Alexandre Richard, citoyen	19
Samuel d'Haese, pour Solidarité Ahuntsic	27
Claire Belzil, citoyenne	33
Marie Lachance, citoyenne	41
Pierre Lachapelle, citoyen	46
Pause.....	51
André Bélanger, pour la Fondation Rivières.....	51
Jocelyn Duff, citoyen	56
Brigitte Robert, citoyenne	61
Alexandre Richard, citoyen	65
Jean Allard, citoyen	68
Marie Lachance, citoyenne	73
Mot de la fin	78

Mot de la présidence

Marie-Eve Fortin

Bonsoir à toutes et à tous, je vous souhaite la bienvenue à la première partie de l'audience publique sur le projet de réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard à Montréal par Hydro-Québec. Je salue également les personnes qui nous suivent à distance. Je me présente, Marie-Eve Fortin, je suis membre du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le BAPE, et j'ai le privilège de présider cette commission d'enquête. Je suis accompagnée ce soir de ma collègue, madame Mireille Paul.

Mireille Paul

Bonsoir à tous.

Marie-Eve Fortin

Voici l'équipe en soutien à la commission, à ma gauche, les analystes, mesdames Julie Crochetière et Marie-Hélène Paré. À la table d'accueil à l'arrière, nous avons le coordonnateur du secrétariat de la commission, monsieur Mathieu Giroux et la conseillère en communication, madame Karine Lavoie. Deux autres personnes qui ne sont pas présentes ce soir complètent notre équipe, il s'agit de Laurence Guay, analyste étudiante et de Welchina Ulriche-Myalou Taty, qui est agente de soutien administratif. J'invite maintenant la porte-parole de l'initiateur du projet à se présenter et à faire de même pour les membres de son équipe. Madame Julie Rodrigue, à vous la parole.

Julie Rodrigue

Bonjour, mon nom est Julie Rodrigue. Je suis la chargée de projet pour le projet de réfection du mur de soutènement Simon-Sicard. Je vous présente. Plus fort, OK? D'accord. Il est ouvert, oui. Donc, je vous présente ma collègue Christine Vadeboncoeur, chargée de projet en environnement et mon collègue Simon-Nicolas Roth, chef géotechnique, structure de barrages et infrastructures. On a aussi d'autres membres de notre équipe dans la salle qui pourraient apporter des informations complémentaires aux besoins.

Marie-Eve Fortin

Merci madame Rodrigue. Maintenant, permettez-moi de vous présenter les personnes-ressources qui participent à l'audience. Donc, je vais nommer les noms des ministères et organismes et les porte-parole pourront se présenter et présenter les personnes qui les accompagnent. On va commencer par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Gabrielle Gosselin

Madame la présidente, madame la commissaire, bonsoir. Je me présente Gabrielle Gosselin, chargée de projet à la direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques. Au cours de cette audience, j'agirai comme porte-parole pour le ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques de la Faune et des Parcs. Le ministère a réuni une

équipe d'experts pour répondre aux questions de la commission. Je suis accompagnée, à la table, de madame Annie Ouellet, chef d'équipe des projets digues, barrages et aménagements hydriques à la Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques. Sont également présents en salle madame Florence Douville, biologiste à la Direction régionale de la gestion de la faune de l'Estrie, de Montréal, de Laval et de la Montérégie et à distance, monsieur Jean-Simon Brault, ingénieur à la Direction de la sécurité des barrages.

Marie-Eve Fortin

Merci, madame Gosselin. On va poursuivre avec l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Valérie Simard

Alors bonsoir. Valérie Simard, chef de division aux études techniques.

Marie-Eve Fortin

Bonsoir, on va poursuivre avec la Ville de Montréal.

Simon Léveillé

Simon Léveillé, enchanté, de la Ville de Montréal du service de l'eau, spécialisé en ouvrage de surverse et en conduite d'égout.

Marie-Eve Fortin

Merci. On va poursuivre avec le ministère de la Culture et des Communications.

Denise Brosseau

Bonsoir. Denise Brosseau, conseillère en développement culturel et patrimoine à la direction de Montréal du ministère la Culture et des Communications.

Marie-Eve Fortin

Merci. On va terminer avec le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Chérine Zaïm

Oui. Chérine Zaïm, médecin responsable en Santé environnementale, mobilité, aménagement et urgence à la Direction régionale de Santé publique de Montréal, donc représentante pour le MSSS.

Marie-Eve Fortin

Merci. La commission d'enquête a également convoqué des personnes-ressources qui pourraient répondre par écrit à ses questions. Il s'agit de la Communauté métropolitaine de Montréal ainsi que de Pêches et Océans Canada. Donc maintenant, voici le mandat qui a été confié au BAPE par la ministre responsable de l'Environnement. Je vous en lis un extrait de la lettre. Je donne le mandat au BAPE de tenir une audience publique concernant le projet de réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard, phase 2, sur le territoire de la ville de Montréal par Hydro-Québec et de me faire rapport de ses constatations ainsi que

de l'analyse qu'il en aura faite. Le mandat du BAPE débutera le 1^{er} juin 2026. Comme la durée maximale d'une audience publique est de 4 mois, nous déposerons notre rapport à la ministre au plus tard le 1^{er} octobre prochain.

Il importe également de préciser certains éléments clés. D'abord, le rôle du BAPE consiste à éclairer la prise de décision gouvernementale, il n'a pas le pouvoir d'autoriser ou non le projet. Ensuite, la *Loi sur la qualité de l'environnement* nous accorde à madame Paul et moi-même, en tant que commissaire, les pouvoirs et les immunités des commissaires nommés en vertu de la *Loi sur les commissions d'enquête*. Également, nous examinerons le projet dans une perspective de développement durable qui repose sur les principes de la *Loi sur le développement durable* et qui englobe les aspects écologique, social et économique.

Concernant l'audience publique, elle se déroulera en deux parties. La première débute ce soir et vous permettra de poser des questions sur le projet. Nous avons invité l'équipe de l'initiateur et des personnes-ressources de différents ministères et organismes pour répondre à vos questions ainsi qu'aux nôtres. La deuxième partie qui se tiendra dans quelques semaines vous permettra de donner votre point de vue sur le projet, verbalement ou par écrit. N'hésitez pas à vous renseigner à ce sujet auprès de monsieur Mathieu Giroux à la table d'accueil. L'information concernant les modalités de participation se trouve sur le site web du BAPE.

Revenons maintenant à la séance de ce soir. Afin d'en assurer le bon déroulement, les échanges devront se faire dans le respect et la courtoisie. Toutes les questions comme les réponses doivent m'être adressées et je dirigerai les questions aux personnes concernées. Il n'y aura donc pas d'échange direct entre le public, l'équipe de l'initiateur et les personnes-ressources. Pour les questions posées par ma collègue commissaire, les porte-parole sont invités à lui répondre directement. Je vous demande d'éviter de commenter les réponses obtenues et d'éviter les préambules.

Comme toutes les séances sont enregistrées et retranscrites, je demanderai aux personnes appelées à intervenir à se nommer à chaque fois qu'elles prendront la parole. À ce sujet, les transcriptions intégrales des séances seront déposées sur le site web du BAPE dans un délai d'environ 10 jours. Les réponses nécessitant des vérifications supplémentaires devront être déposées dans un délai maximal de 48 heures et seront rendues publiques sur le site web du BAPE. Je tiens à souligner que vos questions sont importantes. Elles contribuent à enrichir notre réflexion et peuvent éclairer l'analyse que nous ferons du projet.

Dans un instant, ma collègue va résumer brièvement les motifs des requêtes pour les personnes qui ont demandé la tenue de cette consultation publique et qui ont accepté que la commission les résume à leur place. Après quoi, l'initiateur fera une présentation de son projet d'une durée de 20 minutes. Nous prendrons ensuite une pause de 15 minutes durant laquelle vous pourrez vous inscrire au registre pour poser des questions, à la table d'accueil à l'arrière de la salle, ou pour les participantes et les participants à distance, en remplissant le formulaire qui se trouve sur notre site web ou à nous téléphoner. Au retour, j'appellerai les participantes et les participants à tour de rôle, selon l'ordre d'inscription au registre. Ils pourront poser deux questions par intervention et se réinscrire s'ils le désirent et si le temps le permet. Je cède maintenant la parole à ma collègue qui abordera le sujet des requêtes.

Présentations des requêtes

Mireille Paul

Merci, madame la présidente. Alors, je vais commencer par décliner l'identité des requérants et des requérantes pour ensuite vous énumérer les motifs de requête. Alors, on commence par les messieurs André Bélanger de la Fondation Rivières, Jean-Paul Lahaie de L'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées d'Ahuntsic-Saint-Laurent, Jacques Lebleu de la Société d'histoire d'Ahuntsic-Cartierville, Maurice Lépine de Mobilisation environnement Ahuntsic-Cartierville, Jocelyn Duff, Daniel Gaudry, Pierre Lachapelle et André Paul. Maintenant pour les dames, Claire Belzil de la Société d'Horticulture et d'Écologie du nord de Montréal, Lynne Jaworski, Marie Lachance, Danielle Laliberté, Barbara Maass, Lise Ouellet, Brigitte Robert et Diane Viens.

Maintenant les motifs, donc le ministre a reçu 25 requêtes afin de demander la tenue d'une consultation publique et cela portait essentiellement sur les points que je vais vous énumérer. Le projet de promenade riveraine à accès universel, porté depuis plusieurs années par différents groupes et personnes, notamment en lien avec :

- le bien-être, la santé et la justice sociale;
- le besoin de clarifier la tenure des terrains dans le secteur visé pour la promenade souhaitée;
- l'insatisfaction liée au choix d'une variante de réfection qui comprend des enrochements massifs, notamment aux endroits sans mur de béton en rive;
- le manque d'information et de transparence de la part de l'initiateur, notamment dans sa recherche d'une variante optimale sur le plan social;
- la différence entre le projet présenté par Hydro-Québec en septembre 2022 qui obtenait l'assentiment des résidentes, des résidents et des utilisateurs du parc Louis-Hébert et celui présenté aujourd'hui;
- la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine historique, architectural et archéologique dans le secteur du projet;
- la protection du paysage et du milieu naturel, plus particulièrement à l'égard de la coupe d'arbres matures dans le parc Louis-Hébert et de la présence nuisible des bernaches;
- les compensations prévues pour l'empiétement dans le milieu hydrique et dans l'habitat du poisson, notamment à l'égard de la viabilité et de l'entretien des fosses aquatiques proposées;
- la fermeture du parc Louis Hébert durant les trois ans de la phase de construction, lequel constitue un espace nature en milieu urbain prisé par la population;
- l'inclusion d'accès public à l'eau dans les aménagements prévus et la sécurité aux abords de la Rivière-des-Prairies;
- les correctifs demandés à l'émissaire Curotte afin que les eaux usées soient déversées plus loin de la berge;

- le manque de coordination entre les instances municipales responsables et Hydro-Québec;
- les consultations avec les Premières Nations;
- les critiques soulevées au sujet de la phase 1 quant au respect du caractère patrimonial du quartier au manque d'accès à la rivière et aux répercussions des travaux de construction sur la population le milieu naturel;
- et enfin l'harmonisation des deux phases.

Marie-Eve Fortin

Merci, madame Paul.

Présentation de l'initiateur du projet

Marie-Eve Fortin

Nous allons maintenant passer à la présentation du projet. Alors, madame Julie Rodrigue, à vous la parole. Vous avez 20 minutes.

Julie Rogrigue

Parfait. Merci, madame la présidente. Donc, bonsoir à toutes et à tous. Merci d'être ici pour ces audiences publiques sur la réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard. Je m'appelle Julie Rodrigue. Je suis ingénieure et chargée de projet. Je prends le relais de Yannick Chevrier-Bédard, chef projet, qui ne peut être présente cette semaine. Je suis accompagnée de mes collègues Christine Vadeboncoeur, chargée de projet en environnement et Simon-Nicolas Roth, chef géotechnique, structure de barrages et infrastructures. D'autres membres de notre équipe sont présents dans la salle, ils pourront apporter des compléments d'information aux besoins.

Nous sommes particulièrement fiers du projet que nous vous présentons ce soir, fruit d'un travail d'intégration des demandes de la communauté pour en arriver à une solution optimisée qui permettra de transformer un mur de béton en une berge naturalisée et mieux intégrée à son milieu d'accueil. Voici le plan de la présentation de ce soir. J'aborderai chacun de ces points au cours des 20 prochaines minutes, puis mes collègues et moi serons heureux de répondre à vos questions.

Commençons tout de suite avec le contexte et la justification du projet. Le mur de soutènement se situe dans l'arrondissement d'Achatsic-Cartierville. Il fait partie intégrante de l'aménagement hydroélectrique de la Rivière-des-Prairies. Il longe la rivière sur une longueur de 1,3 kilomètre. Soit du barrage Simon-Sicard jusqu'au bout du parc situé derrière l'école Sophie-Barat. Il sert à contenir le rehaussement du plan d'eau et à assurer la protection des terrains avoisinants contre l'érosion, les glaces et les inondations.

Avant la construction de l'aménagement, la rivière était de 2 à 5 mètres plus basse qu'aujourd'hui, ce qui a permis à l'époque de construire le mur à sec. Le mur est considéré comme un barrage et est donc soumis aux lois et règlements sur la sécurité des barrages en

vigueur au Québec. Le mur est vieillissant et bien que les trois sections à réfectionner montrent peu de signes visuels de détérioration dans la portion hors de l'eau, l'ajout de remblais du côté terrestre au fil du temps a modifié les charges que le mur doit supporter et pour lesquelles il a été conçu. Advenant un tremblement de terre, ces sections du mur seraient à risque de s'affaisser, ne protégeraient plus les terrains adjacents contre l'érosion et de potentielles inondations, ce qui compromettrait la sécurité des personnes et des biens.

Depuis les travaux prioritaires de 2018-2019, nous avons travaillé à développer un concept mieux intégré au milieu d'accueil et qui permet de sécuriser les autres sections du mur. Les objectifs des travaux à venir sont de rétablir le niveau de sécurité du mur de soutènement, se conformer aux normes et aux lois en vigueur et prolonger la durée de vie utile du mur. Notre volonté : contribuer à l'aménagement d'un ouvrage qui sera profitable pour la communauté et le milieu naturel tout en étant sécuritaire. Les trois secteurs du mur visés par le projet sont ceux qu'on voit en rouge sur cette carte. D'une longueur combinée de 730 mètres, il s'agit des secteurs du parc Louis-Hébert, de la résidence Ignace-Bourget et de l'Église de la Visitation. Vous voyez également en gris, les trois secteurs où des travaux prioritaires ont été réalisés en 2018-2019. Ces trois secteurs avaient une longueur combinée de 550 mètres. Les types de propriétés privées sont en rosée sur cette carte. Ils couvrent 507 mètres, soit 57 % de la rive concernée.

Les propriétés publiques appartenant à la ville de Montréal couvrent 383 mètres, soit 43 % de cette même rive. Permettez-moi maintenant de vous présenter la démarche environnementale et de participation publique ayant mené à l'élaboration du projet optimisé. Dans tous ces projets, Hydro-Québec s'appuie sur une démarche environnementale et de participation publique rigoureuse qui se décline en sept étapes, qui nous permettent de concevoir des projets adaptés à leur contexte et à leur milieu tout en prenant en compte les requis techniques et environnementaux. La première étape vise à approfondir la connaissance du milieu en recueillant les préoccupations. Ensuite, nous analysons les contraintes techniques et environnementales, ainsi que les éléments sensibles, ce qui permet d'élaborer des variantes et de les comparer entre elles pour déterminer celles de moindre impact.

Dans le cadre du projet de réfection du mur, nous avons étudié 12 variantes qui ont fait l'objet d'analyses multicritères pour retenir celles qui offrent le meilleur équilibre entre sécurité, faisabilité technique, environnement et qualité de vie. Je le souligne parce que c'est une démarche importante qui a fait en sorte que le projet a évolué de façon significative au cours des dernières années. Ce vaste travail de consultation du milieu nous a permis de recueillir les préoccupations, idées, avis, commentaires et questions de plus de 1 000 personnes et organisations. Une table de travail mixte a été mise en place pour réfléchir à l'aménagement des rives. Elle a tenu huit rencontres thématiques en 2020 et 2021. Au cours des dernières années, de nombreuses rencontres ont également été tenues en continu avec des organismes, des institutions, des usagers et usagères et des personnes résidentes du milieu.

Nous avons aussi réalisé une enquête terrain, deux portes ouvertes et une consultation en ligne. Enfin, trois rencontres spécifiques ont été tenues avec des représentants des Premières Nations par l'intermédiaire du Conseil mohawk de Kahnawà:ke. Plus récemment, en 2025 et 2026, nous avons déposé l'étude d'impact sur l'environnement, tout en poursuivant les rencontres avec les parties prenantes, incluant la nouvelle mairesse et son équipe. Un bulletin d'information a aussi

été distribué l'automne dernier à près de 5 000 foyers. Les échanges des dernières années ont fait ressortir des préoccupations très claires du milieu.

Voici les principales ayant guidé notre travail : l'importance accordée au milieu naturel, à la faune et à la flore et plus particulièrement aux arbres bordant la rivière, notamment dans le parc Louis-Hébert; la préservation de la qualité de vie et la conciliation des usages, notamment en ce qui concerne certaines nuisances liées aux travaux et à circulation; l'accès physique et visuel à la rivière par l'intégration du projet au paysage naturel et l'abaissement des enrochements réalisés en 2018 et 2019. Et bien que ce soit de la responsabilité des autorités municipales, la question en lien avec l'aménagement d'un sentier riverain, ainsi que la pollution émise par l'émissaire Curotte sont fréquemment revenues. Elles font encore aujourd'hui l'objet de démarches et de rencontres spécifiques initiées par Hydro-Québec avec la Ville et l'arrondissement.

En résumé, ce projet est le résultat d'un rigoureux travail d'analyse et de réflexion alimenté par un dialogue continu avec la communauté, les institutions et les organisations qui nous a permis d'adapter, d'optimiser et d'améliorer le projet pour une meilleure intégration à son milieu. Je vais maintenant vous donner des précisions sur la solution optimisée et vous décrire la nature des travaux prévus. Sachez que deux idées nous ont guidés lors de la conception, soit de sécuriser un ouvrage essentiel à la sécurité de l'aménagement hydroélectrique de Rivière-des-Prairies et le respect du milieu de vie.

La solution retenue l'a été parce que c'est celle qui permet d'atteindre le meilleur équilibre entre la sécurité, l'environnement et les attentes du milieu. Nous en sommes arrivés à retenir une solution optimale, soit celle de la stabilisation par remblais en palier végétalisé. Elle est jugée idéale, car elle minimise les impacts environnementaux, elle rencontre les requis techniques et répond aux principales préoccupations du milieu. Sur le plan environnemental et paysager, elle réduit la coupe d'arbres au minimum, permet une rive végétalisée d'aspects plus naturels et inclut des aménagements favorables à la biodiversité aquatique et terrestre. Du point de vue des impacts sur la qualité de vie des résidents, elle limite les nuisances pour le milieu grâce à une durée des travaux plus courte, elle ne cause pas d'obstruction visuelle et elle évite des impacts sur les sites patrimoniaux et archéologiques, tout en offrant un équilibre entre les différentes demandes des riverains. Enfin, sur le plan technique et la gestion des risques, elle permet d'avoir recours à des méthodes de construction connues et éprouvées, elle offre la durée de vie la plus longue et finalement, elle réduit certains risques, notamment ceux en lien avec la gestion des sédiments et des sols contaminés.

Laissez-moi vous présenter le concept avec un peu plus de détails. Tous les secteurs seront stabilisés par remblais en paliers végétalisés sur lesquels des plantes et arbustes indigènes seront plantés, à l'exception du secteur de l'émissaire Curotte sur lequel je reviendrai. En haut à gauche, vous pouvez voir la variante avec fosses aquatiques. Elles sont intégrées à même la structure pour recréer des herbiers pour les poissons et la biodiversité en général, une mesure de compensation sur site. En haut à droite, vous voyez la variante sans fosse aquatique. Dans les secteurs où il n'y a pas de fosse aquatique, c'est que le remblai n'offre pas la largeur requise pour y intégrer ce type d'aménagement. Les images du bas, elles, montrent les croquis du concept et ses principales composantes. Et voici une autre vue du concept. À gauche, vous pouvez voir la version sans fosse aquatique et à droite, celle avec fosse. On voit bien ici la

transformation à venir qui fait passer le vieux mur de béton en une berge naturalisée mieux intégrée à son milieu. Le seul secteur qui fait exception aux travaux de remblai est celui de l'émissaire Curotte qui sera stabilisé à l'aide de pieux tangents sur une longueur totale de 35 mètres. C'est à cet endroit que les seules excavations de sédiments auront lieu et seront gérées en contenant étanche pour disposition hors site dans des lieux adaptés à ce type de matériaux.

Passons maintenant à la description des travaux. Ils se dérouleront sur une période de trois ans, mais de façon non continue. Pour des raisons environnementales associées à la fraie des poissons, tous les travaux de remblai et de pieutage se feront uniquement entre le 1er août et la prise des glaces, soit autour du 15 décembre. Trois aires de chantier sont prévues, dont la principale sera située dans le parc Louis-Hébert. Cinq accès à la rivière sont prévus, vous pouvez les voir en orange foncé sur cette carte. Et nous permettrons de faire des avancées de remblais dans la rivière, puis la mise en place du remblai temporaire et du remblai permanent se fera à partir de la rivière, comme en 2018 et 2019. Vous pouvez aussi constater la présence de points sur la carte. Chacun des points de couleur représente un arbre. Les points rouges sont les arbres qui devront être coupés. Les points jaunes sont ceux qui devront être transplantés. Les points roses représentent ceux qui devront être élagués. Et enfin, les points verts sont les arbres qui ne seront pas affectés par des travaux.

Nous nous engageons à gérer le chantier de façon exemplaire. J'y reviendrai à la section Impact et mesures d'atténuation. Le coût estimé du projet est de 86 millions de dollars. Pour ce qui est de l'échéancier, l'année 2026 est consacrée à faire les demandes d'autorisation, de permis et d'ententes auprès des deux paliers de gouvernement, de la Ville et des propriétaires riverains.

Les travaux débuteront en 2027 et se poursuivront jusqu'en 2029. L'année 2030 nous permettra de compléter les aménagements paysagers et signera la fin du projet. À partir de 2031, nous réaliserons pendant une période de 3 à 5 ans un suivi environnemental qui nous permettra de nous assurer que les compensations environnementales mises en place sont fonctionnelles.

Avant de passer aux impacts et aux mesures d'atténuation, je vous invite à visionner cette vidéo de 2 minutes qui montre l'allure qu'aura le site une fois le projet complété. On y survole le mur de soutènement et les trois secteurs à réhabiliter, soit le secteur de l'Église de la Visitation, le secteur Ignace-Bourget et le secteur du parc Louis-Hébert. Parfois du côté terrestre, parfois du côté rivière, de l'Église de la Visitation jusqu'au bout du parc Louis-Hébert. Vous pourrez voir les secteurs avec fosses aquatiques et ceux sans fosse aquatique, tout comme l'abaissement des travaux prioritaires réalisés en 2018 et 2019. Cette vidéo est disponible sur le site Internet du projet. Pour cette présentation, je vais la commenter. Ne soyez pas surpris si vous avez la visionner de chez vous, il n'y a pas de narration. Tous les arbres que vous verrez dans cette vidéo sont des arbres présents aujourd'hui et qui seront conservés. Les arbres qui seront coupés n'apparaissent pas à ces images. Et ceux qui seront plantés n'y sont pas présentés, car nous ne savons pas encore précisément où ils le seront.

Nous débutons le survol du mur à partir de l'église. Comme vous pouvez le constater sur ces images, des fosses aquatiques seront mises en place à l'Église de la Visitation et nous en avons également de prévues au site de Ignace-Bourget, en aval de l'émissaire Curotte et au terrain résidentiel, en amont du parc Louis-Hébert. L'ensemble des secteurs, soit ceux à venir et ceux réalisés en 2018-2019, seront harmonisés à travers la nouvelle conception que nous proposons. C'est donc à dire que nous profiterons des travaux à faire pour abaisser et verdir les remblais

mis en place en 2018 et 2019. Un exemple concret d'intégration des préoccupations du milieu au projet. Tel que mentionné, le secteur de l'émissaire Curotte a une conception différente, car il n'était pas possible d'y mettre du remblai sans obstruer la sortie de l'hémisphère. À noter que ce secteur devra obligatoirement être clôturé étant donné la présence d'un mur vertical et le risque de chute associée.

Une fois les travaux terminés, la remise en état des lieux permettra notamment de refaire le sentier qui longe actuellement le mur de façon à en améliorer l'accessibilité. Il sera alors plus agréable et plus facile d'y circuler. Il sera possible de profiter de la quiétude des lieux. Nous profiterons du projet pour verdir l'ensemble des remblais qui sécurisent le mur. Le verdissement de ce type de projet est une première chez Hydro-Québec, et nous sommes fiers de dire que c'est grâce aux demandes du milieu que nous avons pu faire évoluer le concept. Ce qui doit être retenu, c'est qu'au-delà de la réfection du mur, ce que nous proposons avec ce projet, c'est un ouvrage intégré à son milieu d'accueil et qui s'harmonise avec son environnement. Notamment à travers la mise en place de fosses aquatiques et la plantation d'espèces indigènes à même le remblai en palier.

Laissez-moi maintenant vous parler des impacts et des mesures d'atténuation. Comme dans chaque projet, l'approche qui nous a guidés est celle visant à éviter, minimiser et compenser. L'évaluation des impacts a été faite par enjeux. Nous avons identifié quatre enjeux principaux autour desquels nous avons articulé l'analyse des impacts du projet et les mesures d'atténuation à mettre en œuvre. Soit la protection du milieu hydrique, le maintien de la qualité de vie, la conciliation des usages et le maintien de la qualité du paysage. La protection du milieu hydrique est au cœur de notre démarche environnementale. Le mur étant situé directement dans la rivière, il était techniquement impossible d'éviter toute atteinte au milieu hydrique. Le projet implique un empiètement permanent d'environ 11 000 m² en littoral, incluant la perte d'environ 1 300 m² d'herbiers aquatiques.

Pour limiter ces impacts, nous appliquerons des mesures rigoureuses. Tous les travaux en eaux seront réalisés hors de la période sensible pour la reproduction des poissons. Nous installerons des rideaux de turbidité pour confiner les sédiments et protéger la qualité de l'eau, en plus de procéder à des pêches de sauvetage et à la relocalisation des poissons et des mulettes hors de la zone des travaux. Surtout, nous intégrons la création d'environ 700 m² de fosses aquatiques végétalisées directement dans le nouvel ouvrage. Cela permettra de recréer 55% des habitats sensibles, à même le site. Pour les pertes résiduelles, Hydro-Québec s'engage à l'objectif de aucune perte nette via des projets de compensation hors site.

Nous sommes conscients que les travaux viendront avec des inconvénients. Soyez assurés que le maintien de la qualité de vie est l'une de nos priorités. Voici ce que nous mettrons en place afin de réduire les nuisances. D'abord, le choix de la variante en remblai n'est pas un hasard. C'est la solution qui offre la durée de chantier la plus courte et qui, de ce fait, protège le mieux la quiétude du secteur. Durant les travaux, les principaux impacts anticipés concernent la circulation, le bruit, la poussière, notamment liée à la mise en place de l'enrochement. Plusieurs mesures d'atténuation seront mises en place pour assurer le maintien et la bonne cohabitation pendant les travaux. Bien sûr, un calendrier des travaux sera transmis à l'avance et ces derniers seront réalisés en semaine, entre 7 et 17 heures, à moins de situations exceptionnelles qui vous seraient communiquées à l'avance. Nous appliquerons un programme de gestion du bruit

pendant les travaux, comprenant des mesures telles que des alarmes de recul à bruit blanc et des systèmes d'amortissement pour les bennes lors du déchargement de l'enrochement. Aussi, une ligne Info-projet dédiée et un système de traitement des plaintes seront actifs durant toute la durée du chantier pour ajuster nos interventions aux besoins. Notre engagement; prévisibilité, communication et réduction des nuisances.

Concilier les besoins techniques et les usages des citoyens est un défi. Le parc en est un bel exemple. Le parc sera d'abord complètement fermé puis partiellement réouvert, le tout sur une période de trois ans. C'est une décision difficile, mais nécessaire, car le parc est le seul endroit sécuritaire pour rétablir l'aire de chantier principal de ce secteur étroit. Aussi, nous appliquerons plusieurs mesures pour favoriser la conciliation la plus harmonieuse possible. Un plan de circulation, incluant le réseau cyclable, sera adopté ainsi que des mesures pour assurer la sécurité des utilisateurs et utilisatrices des pistes cyclables et des sentiers, dont la présence de signaleurs et la réduction de la vitesse de circulation. Nous assurerons une coordination étroite avec la Ville et l'Arrondissement.

Notons également que durant les travaux, les accès à la résidence Berthiaume-Du Tremblay et au CHSLD-Laurendeau seront maintenus en tout temps, bien que les perturbations sur les vestiges archéologiques soient faibles, nous appliquerons aussi des mesures d'atténuation ciblées, comme la circulation sur matelas de bois où cela est requis. Nous ferons aussi le suivi des vibrations aux abords des bâtiments à proximité lors des travaux à impact. Enfin, en accord avec la Ville, nous profiterons des travaux pour rendre permanent l'aménagement de la placette du Fort-Lorette.

Tout au long des travaux, nous resterons en dialogue constant avec l'arrondissement et la population. Le paysage du Sault-au-Récollet est précieux. La variante retenue a été choisie notamment parce que c'est celle qui préserve le plus d'arbres matures. En circulant à partir du remblai, nous sauvons plusieurs dizaines d'arbres par rapport aux autres méthodes de construction. Au total, un maximum de 36 arbres devront tout de même être coupés. Pour compenser, Hydro-Québec s'engage à planter 1.5 arbre pour chaque arbre coupé en privilégiant des essences indigènes de gros calibre en collaboration avec l'arrondissement. Au parc Louis-Hébert, la pente douce du nouveau remblai nous permettra, en accord avec la Ville, de retirer les clôtures actuelles pour offrir une vue dégagée sur la rivière. Visuellement, nous passons d'un mur de béton vertical datant de 1929, souvent clôturé, à une berge naturalisée en paliers. Les paliers supérieurs seront végétalisés avec des arbustes et des herbacés, créant une transition douce et esthétique entre le parc et la rivière afin de redonner au quartier son caractère de nature en ville.

Ce projet est un investissement dans la sécurité de Montréal, mais aussi une approche équilibrée qui permet de combiner un aménagement sécuritaire et le milieu naturel. En terminant, un mot sur la contribution communautaire. Le coût du projet inclut une somme de 1,2 million de dollars pour réaliser des initiatives communautaires aux abords de la Rivière-des-Prairies. La population de Ahuntsic-Cartierville sera invitée, au moment jugé opportun par l'arrondissement, à se prononcer sur un ou des projets porteurs. Les citoyens pourront alors proposer des projets qui répondent le mieux à leur aspiration, comme par exemple l'aménagement d'un sentier, d'un quai, l'installation de structures de jeux ou autres. Cette

contribution est faite par Hydro-Québec dans le but d'améliorer le cadre de vie et l'environnement des collectivités.

Voici ce qui conclut cette présentation. En terminant, je souhaite vous dire que nous avons à cœur de réaliser un projet exemplaire et réitérer nos trois engagements. La sécurité, la transparence et l'intégration la plus harmonieuse possible au milieu naturel et humain. Nous comprenons l'attachement aux berges de la Rivière-des-Prairies et à la quiétude du secteur. Ce projet vise à sécuriser un ouvrage essentiel, il a été ajusté et bonifié grâce aux échanges avec la communauté pour en arriver à une solution qui permettra à terme de transformer un mur de béton en une berge naturalisée et mieux intégrée à son milieu. Merci beaucoup.

Marie-Eve Fortin

Merci, madame Rodrigue, pour la présentation du projet. Il est maintenant temps de prendre une pause et le registre va être ouvert pour vous permettre de vous inscrire et de poser des questions. Je vous précise que ce soir, compte tenu du temps dont on dispose, la commission va permettre neuf inscriptions pour les gens qui sont en salle et à distance, deux questions par intervention, puis je vous précise également que nous allons poursuivre nos travaux ici demain après-midi dès 13 h 30. Vous pouvez faire votre inscription au registre à l'arrière de la salle, à la table d'accueil. Vous trouverez nos collègues madame Lavoie et monsieur Giroux ou en ligne sur notre site web pour les gens qui sont à distance ou par téléphone au 1 800 463-4732, poste 6. Merci, pause de 15 minutes et à tout de suite.

Pause

Marie-Eve Fortin

Je vous invite à reprendre place, on va débiter les travaux dans quelques secondes. Je vous invite à reprendre place. On va débiter les travaux à l'instant.

Période de questions

Marie-Eve Fortin

Donc, je vais inviter la première personne qui s'est inscrite au registre à venir se présenter à la table, à la table des intervenants et intervenantes juste devant nous.

Chantal Lafortune, citoyenne

Marie-Eve Fortin

Donc je vais inviter madame Lafortune. Vous pouvez vous présenter à l'avant, juste ici. Oui, on a une organisation un peu particulière, mais vous pouvez vous installer. Oui, ben oui, prenez place.

Chantal Lafortune

D'accord. Bonsoir. Bonsoir. J'ai une question puis une demande spéciale à la présidente. J'ai envoyé... je vais commencer par la technicalité.

Marie-Eve Fortin

Parfait.

Chantal Lafortune

J'avais envoyé une lettre au ministre qui ne s'est pas rendue. Je vais vous demander si c'est possible de la déposer ce soir à la commission.

Marie-Eve Fortin

Oui, vous pouvez la déposer sans problème.

Chantal Lafortune

Je vais la déposer tantôt. OK.

Marie-Eve Fortin

Parfait, vous pouvez la déposer à nos collègues à l'arrière, monsieur Giroux, madame Lavoie.

Chantal Lafortune

D'accord, merci.

Marie-Eve Fortin

Votre question maintenant?

Chantal Lafortune

Je constate les efforts qui sont faits par Hydro-Québec...

Problème technique

Chantal Lafortune

Qu'est ce qui se passe?

Marie-Eve Fortin

Il y a peut-être un petit écho avec les personnes qui sont à distance. Est-ce que les micros sont fermés à distance? Un petit appel à la technique. Allez-y, madame Lafortune.

Chantal Lafortune

Je constate que des efforts remarquables faits par Hydro-Québec pour soutenir le mur du barrage, etc., associez ça à tous les besoins du milieu écologique et tout. Il y a quand même un éléphant dans la pièce. C'est les problèmes qu'on rencontre dans le parc Louis-Hébert, les

problèmes de débordement des eaux pluviales et des égouts, à chaque fois que les eaux étaient plus abondantes. Les environnements, les environs sont susceptibles d'être inondés à répétition, c'est arrivé et ça risque d'arriver encore. La ville de Montréal nous a souvent dit que les représentants de la Ville nous ont souvent dit qu'ils feraient des travaux, en profitant des travaux d'infrastructures qui étaient faits ailleurs. Où est la ville de Montréal en ce moment? Je voudrais savoir qu'est-ce qu'ils font et s'ils vont saisir cette occasion-là, parce que, une fois que le mur de béton serait fait par Hydro-Québec, il n'y aura plus grand-chose à corriger pour 100 ans.

Marie-Eve Fortin

Très bien madame Lafortune, votre question est claire, nous avons justement une représentante de la Ville, de l'Arrondissement, on va aller avec l'Arrondissement. Madame Simard, est-ce que c'est... est-ce que vous êtes la meilleure personne pour répondre à la question?

Valérie Simard

Je peux prendre une parole présentement. Il n'y a pas de... monsieur Simon Léveillé pour vous parler de l'émissaire en soi. Ce qu'il faut savoir, c'est qu'il n'y a pas de besoin de travaux au niveau de l'émissaire. L'Arrondissement de Ahuntsic-Cartierville est dans sa majorité un réseau unitaire, donc, l'émissaire est nécessaire en ce moment. Il n'y a pas d'enjeu structural pour qu'on prolonge l'émissaire. Il n'y a pas projet de prolongement d'émissaire. Les débordements, comme on dit, c'est vraiment dans les périodes de pluie intense. C'est vraiment le changement climatique. Ce qu'on peut faire à la Ville de Montréal, ce qu'on met en place en ce moment avec Montréal 2030 aussi, c'est de s'assurer de faire des réductions au niveau des gaz d'effets de serre et d'éviter de mettre des mesures en place pour diminuer, si on veut, les débordements. Comment? C'est faire des saillies drainantes, des parcs éponges.

De plus en plus, on le voit, puis on le sait qu'il va en avoir d'autres, des inondations pluviales cette année, ça ne sera pas une surprise. Il y en a maintenant dans les cinq dernières années, je n'ai pas le chiffre devant moi, mais je pense à peu près huit événements intenses comme on ne voyait pas avant. Donc, on est pris dans une situation où les structures de nos égouts sont faits en sorte que c'est unitaire. Donc, quand il pleut avec les égouts, tout va à l'usine d'épuration. Donc, quand il y a des grosses pluies, ce n'est pas le seul émissaire qu'il y a sur les rives de l'île de Montréal, monsieur Léveillé pourra vous le dire, il y en a plusieurs. Donc, c'est pas simple comme, on ne peut pas juste le retirer. Donc, on est en mode palliatif. Hydro-Québec pourront vous dire qu'est-ce qu'ils ont fait au niveau de l'étude. On est encore en discussion pour vous donner un peu plus d'informations sur le sujet.

Marie-Eve Fortin

Donc, madame Simard, au niveau des infrastructures qui sont dans le parc Louis Hébert, on comprend de votre réponse qu'il n'y aura pas d'intervention de la Ville en lien avec le projet ici à l'étude ce soir.

Valérie Simard

Exact.

Marie-Eve Fortin

Monsieur Léveillé, est-ce que vous vouliez ajouter un complément d'information?

Simon Léveillé

Je peux ajouter que c'est bien ça, le projet d'Hydro-Québec qui touche pas aux infrastructures du parc Louis-Hébert, il touche aux barrages qui est en Berge, donc les conduites d'égouts elles-mêmes ne sont pas affectées par le projet. Puis la raison pour laquelle il y a les inondations, c'est ça, c'est les pluies, c'est l'eau qui arrive de tout le quartier en amont, qui est un réseau unitaire qui collecte toute la pluie, puis s'il y a des pluies trop fortes, il y a trop d'eau pour qu'est-ce qui peut passer, puis le projet d'Hydro-Québec n'a pas d'influence sur l'eau qui passe par les conduites dans le parc. Donc, il n'y a pas de modifications aux conduites d'égouts elles-mêmes qui sont prévues au projet d'Hydro.

Mireille Paul

Je vais juste peut-être compléter un peu par rapport à votre question, madame Lafortune, si vous permettez. Je veux bien comprendre le phénomène que madame explique. Est-ce que vous pouvez nous expliquer à partir de quand ça survient? C'est comme si même la conduite n'était pas capable de tout rejeter à la rivière. Est-ce que c'est ça?

Simon Léveillé

Oui, c'est bien ça. Quand les pluies sont trop fortes, les conduites ont une certaine capacité à évacuer l'eau. Si la capacité à évacuer l'eau est dépassée, l'eau monte, l'eau monte, et il faut qu'elle sorte en quelque part. Puis cet endroit-là, ce n'est pas toujours aux endroits qu'on souhaite, c'est certainement pas toujours aux endroits qu'on souhaite. Puis il y a certaines pluies qui causent ça. Ça fait partie, je peux rajouter que ça fait partie des orientations du service de l'eau, d'agir sur la réduction des inondations et des débordements d'égouts, entre autres par tout plein de mesures que Valérie a énumérées pour tout ce qui est rétention d'eau par plein de moyens divers. Donc ça fait partie des améliorations qui sont toujours en cours, qui sont déjà en cours et qu'il y en a toujours. Des petits éléments d'alimentation pour réduire les inondations. Mais dans le projet d'Hydro-Québec lui-même qui se crée sur le barrage, il n'y a pas de synergie à la réduction de l'inondation elle-même malheureusement.

Marie-Eve Fortin

Mais les mesures dont vous faites mention pour mettre en place, pour essayer d'améliorer la situation, est-ce qu'il y en a de prévues à court ou à moyen terme dans ce secteur-là du parc Louis-Hébert, ou pas?

Valérie Simard

Valérie Simard, je vais répondre. Dans le fond, présentement, dans le parc Louis-Hébert, non, il y a les travaux d'Hydro-Québec, mais Hydro-Québec va s'engager, en tout cas, on est en discussion pour qu'il y ait un réaménagement du niveau des sols pour au moins garder l'eau sur notre terrain et non sur les voisins. Donc, avec Hydro-Québec, on va s'entendre sur un réaménagement du nivellement. Déjà, ça va être ça. Puis, aux abords du parc Louis-Hébert, il

faut savoir qu'à la Ville de Montréal, on essaie de trouver des emplacements gagnants dans le sens qu'on a une réflexion d'une rue ou d'un parc, on s'assure de faire des projets résilients.

Donc, ce n'est pas nécessairement à côté qu'il va y avoir un projet résilient, ça peut être un peu plus loin, mais c'est l'impact cumulé qui va faire la différence. Ce n'est pas parce qu'on fait une intervention directement sur le boulevard Gouin à côté du parc Louis-Hébert qu'il va avoir un impact direct, mais c'est partout autour dans l'Arrondissement que ça peut faire une différence. On en est là. On est dans les mesures générales pour faire des différences. Mais on le sait que les changements climatiques, c'est majeur. Il y en a de plus en plus, puis on doute qu'il va en avoir de plus en plus souvent.

Marie-Eve Fortin

Merci madame Simard. Je fais un petit rappel juste de ne pas oublier de vous nommer lorsque vous reprenez la parole pour la retranscription des séances. Je vais me retourner vers madame Rodrique juste peut-être nous apporter un complément d'information par rapport à ce qui est question. Madame Simard nous parlait de réaménagement du niveau des sols ou dans le parc pour assurer un meilleur drainage. Est-ce que vous pouvez nous en dire un peu plus?

Julie Rodrigue

Oui, parfaitement, madame la présidente. Valérie Simard de l'Arrondissement a bien dit ce qu'on est en train de faire ensemble, c'est que quand que nous on termine nos projets, on fait de la remise en état des lieux. Quand on va faire la remise en état des lieux, on va prendre en considération les besoins de l'Arrondissement sur le drainage. Donc, ils vont nous donner des orientations qui désirent sur la façon de replacer les pentes pour permettre à l'eau de plutôt rester dans le parc et non pas de s'en aller à des endroits non désirables. Fait qu'effectivement, on est en collaboration avec l'Arrondissement pour ce volet-là.

Marie-Eve Fortin

Très bien, merci. Est-ce que vous avez une deuxième question? Parce que la première question, c'était plus une demande spéciale technique, ça compte plus ou moins pour une question. Donc, je vous laisse l'opportunité d'en poser une deuxième là, si vous souhaitez.

Chantal Lafortune

Non, pour le moment, c'est comme ça.

Marie-Eve Fortin

Très bien. Merci. Merci à vous. Bonne soirée.

Danièle Laliberté, citoyenne

Marie-Eve Fortin

Je vais inviter maintenant madame Laliberté à la table à l'avant.

Danielle Laliberté

Bonsoir (inaudible)... Je vais me permettre de poser des questions, c'est mieux comme ça, donc merci de me recevoir. J'apprécie que des efforts soient faits pour qu'il y ait des coupes d'arbres minimales et que 1,5 arbre pour chacun coupé soit planté. Malgré tout, il va y avoir 36 arbres matures qui vont être coupés, alors que la préservation d'arbres matures, c'est une stratégie importante de lutte contre le changement climatique à cause de leurs services écosystémiques, séquestration du carbone, lutte contre les îlots de chaleur et puis... Les arbres qui vont être plantés, ça va leur prendre vraiment des décennies avant de fournir les mêmes services à la communauté. Donc ma question, parce que je comprends que tout ça est fait pour permettre l'accès et pour faciliter le passage des camions, est-ce qu'il y a quelqu'un qui a comptabilisé la différence de coût et de durée des travaux entre l'approche qui est privilégiée par Hydro-Québec, avec des gros camions, et une approche qui serait moins... ça ne fonctionne plus?

Marie-Eve Fortin

Ça fonctionne très bien.

Danielle Laliberté

Et une approche qui serait moins intrusive, qui serait basée sur l'utilisation de plus petits camions ou de barges pour effectuer les travaux et qui bouleverserait moins l'environnement, justement pour préserver ces arbres matures qui nous offrent des services écosystémiques depuis longtemps et qui ont, certains d'entre eux, ont quand même une bonne espérance de vie là de 150 à 200 ans. Donc c'est ma question, est-ce que ça a vraiment été comptabilisé? Sur quoi est basé le raisonnement de dire, bien sinon, ça va prendre trop de temps et puis ça va coûter trop cher. Est-ce que j'ai... je peux avoir des chiffres là-dessus?

Marie-Eve Fortin

Puis à la base dans le fond, je comprends que vous voulez en savoir plus sur la réflexion qui a mené à comment ils ont établi les aires de chantier dans le parc, la disposition des aires en vue de réduire la coupe et les critères qui ont mené la détermination de tout ça?

Danielle Laliberté

Je comprends que la logique, ça a été d'essayer de voir comment préserver le plus d'arbres possible. On en arrive quand même à devoir couper 36 arbres matures. Donc, je suppose que peut-être l'optimisation de l'approche et de la stratégie qui a été implantée, ce serait de dire peut-être que nos camions sont trop grands. Si ça prendrait plus de temps avec des petits camions, concrètement, ça prendrait combien de temps de plus? Est-ce que ça coûterait vraiment plus cher, est-ce que ça vaut la peine compte tenu de finalement de l'impact positif de ces arbres matures sur la population du quartier?

Marie-Eve Fortin

Merci, votre question est claire, donc je passe la parole à madame Rodrigue.

Julie Rodrigue

Parfait, Julie Rodrigue, donc, pour pouvoir expliquer à madame Laliberté nos motifs pour l'utilisation du type d'équipements qu'on va utiliser pour le projet de réfection, j'inviterai ma collègue Isabelle Chapados, qui est en méthode de construction, s'il vous plaît.

Isabelle Chapados

Bonjour, Isabelle Chapados, méthode de construction. La première question, c'est pourquoi qu'on n'utiliserait pas des petits camions? L'enrochement qu'on vient mettre en place est trop gros, donc les camions qu'on utilise, c'est déjà le plus petit qu'on peut utiliser. Pourquoi qu'on utilise pas des barges? On peut peut-être montrer la diapo. J'ai pas de ma page. Ça ne sera pas long. 58. Ah! C'est pas la 58. c'est pour voir la façon qu'on place les... non, ce n'est pas la 58, c'est elle avec les camions, celle-là. Ah! OK. Donc on peut voir ici la façon qu'on place la roche, le godet de la pelle est placé de la façon vers la rive. Donc si on travaillait par barge, on serait à l'envers, donc on ne pourrait pas placer les roches adéquatement. Donc ça, c'est la raison pour laquelle on ne peut pas prendre de barge. Et, également, on n'a pas de débarcadère, donc tous les camions qui apporteraient les matériaux passeraient par un débarcadère qu'il faudrait construire. Donc, on aurait un accès, ça augmenterait significativement les camions à un emplacement. Donc, est-ce que j'ai bien répondu à la question, madame la présidente?

Marie-Eve Fortin

Vous avez répondu à la question. Et peut-être aussi, pour mieux comprendre, on souhaiterait avoir un peu des explications par rapport aux critères retenus pour déterminer les arbres qui doivent être coupés, ceux qui doivent peut-être être rétransplantés, ceux qui sont élagués, juste nous éclaircir un peu à ce sujet-là.

Isabelle Chapados

Je repasserai la question à Christine pour le choix des arbres.

Marie-Eve Fortin

Oui.

Christine Vadeboncoeur

Bonjour, Christine Vadeboncoeur, chargée de projet Environnement. En fait, pour illustrer les aires de chantier, peut-être que je pourrais prendre la diapositive 17 qui était présentée dans la locution pour juste qu'on puisse revoir les différentes aires du chantier combiné avec les arbres présents dans le parc Louis-Hébert notamment, mais ailleurs aussi dans les autres secteurs. Donc ça s'en vient. Donc, comme on le mentionnait, les arbres qui sont projetés, qui sont visés par la coupe, sont visés essentiellement pour les accès aux chantiers et les...

Marie-Eve Fortin

Madame Vadeboncoeur, merci de répondre.

Christine Vadeboncoeur

Oui, excusez-moi. Donc, les arbres visés par la coupe sont situés aux abords des accès et des aires de travail. On a vraiment porté une attention à bien localiser ces accès et les aires de travail pour minimiser la coupe des arbres et aussi les mettre aux endroits où il y avait des espèces en fait soit exotiques envahissantes plutôt que de cibler de la coupe d'arbres plus nobles si on veut. Donc, c'est un peu la démarche que l'on a fait, là, donc une visite, des visites au terrain, ingénieurs forestiers, ingénieurs en méthodes de construction. Aussi pour optimiser ces accès-là pour qu'il y ait le moins d'arbres coupés et que les arbres qui sont visés soient des arbres qui ne sont pas des espèces indigènes.

Marie-Eve Fortin

Merci. Madame Laliberté?

Danielle Laliberté

Est-ce que je peux utiliser ma deuxième question pour une contre-question plutôt?

Marie-Eve Fortin

Une deuxième question, vous pouvez poser une deuxième question, tout à fait.

Danielle Laliberté

Pourquoi cinq accès? Pourquoi...

Marie-Eve Fortin

Les questions à moi, s'il vous plaît.

Danielle Laliberté

Pardon?

Marie-Eve Fortin

Adressez-vous à moi pour les questions. Il n'y a pas de souci.

Danielle Laliberté

C'est un réflexe.

Marie-Eve Fortin

Oui, je comprends.

Danielle Laliberté

Donc, madame la présidente, je me demandais dans le fond pourquoi utiliser cinq accès? Si on diminuait le nombre d'accès, on diminuerait la coupe d'arbres, peut-être que les travaux prendraient un peu plus de temps, sauf qu'on sauverait une partie du patrimoine naturel de notre quartier?

Marie-Eve Fortin

Madame Rodrigue?

Julie Rodrigue

Oui, madame la présidente, encore une fois, pour ce qui est des méthodes de construction puis l'optimisation de nos accès, je vais céder la parole à Isabelle Chapados. Merci.

Isabelle Chapados

Bonjour, Isabelle Chapados, méthodes de construction. Les cinq accès ont été choisis parce qu'on vient faire une surcharge, une surcharge pour tasser les matériaux. Donc, cette surcharge-là, on vient l'excaver puis on la déplace pour minimiser le nombre de camions, le nombre de matériaux qu'o apporte au chantier. Donc, c'était pour minimiser les matériaux qui rentrent au chantiers et... le nombre de voyageements en même temps. Donc les accès sont utilisés au fil quand le projet avance.

Marie-Eve Fortin

Donc, cinq accès, c'était le nombre minimal dans le fond que vous avez prévu.

Isabelle Chapados

Oui.

Marie-Eve Fortin

Très bien. Merci.

Isabelle Chapados

Merci.

Marie-Eve Fortin

Merci à vous.

Alexandre Richard, citoyen

Marie-Eve Fortin

Notre prochain intervenant est en ligne, au téléphone, donc monsieur Richard. Souvent un petit délai avec la téléphonie, on va être patients.

Alexandre Richard

Bonsoir, est-ce que vous m'entendez bien?

Marie-Eve Fortin

On vous entend bien, monsieur Richard. Bonsoir.

Alexandre Richard

Bonsoir. Oui en fait, ma première question c'est par rapport aux herbiers aquatiques. Ma question c'était, je crois que l'initiateur a exprimé qu'il compensait, qu'il créerait des herbiers aquatiques pour une partie, mais pas à 100 %. Ma question c'est, c'est quoi les critères qui ont pris pour pouvoir déterminer de ne pas remplacer 100 % des herbiers aquatiques présents sur le site du projet.

Marie-Eve Fortin

Bien, monsieur Richard, votre question est claire, je vais l'adresser à madame Rodrigue, donc compensation des herbiers, ce qui est prévu au niveau in situ puis ex-situ.

Julie Rodrigue

Oui, pour la question, Julie Rodrigue, pour la question sur les herbiers aquatiques, je vais laisser ma collègue Christine en Environnement prendre le relais.

Christine Vadeboncoeur

Oui, madame la présidente, les herbiers aquatiques qui sont présents sur le site actuellement sont dispersés le long du mur. En fait, on retrouve cinq petites pochettes d'herbiers aquatiques entre le parc Louis-Hébert et l'église de La Visitation. En fait, c'est environ 1 300 m² d'herbiers aquatiques, au total, que l'on perdra dans le cadre des travaux. Sur les nouveaux aménagements, on sera en mesure de réaménager 698 m² d'herbiers aquatiques. En fait, c'est exactement le type de... de milieux que l'on perd et ça va être le même type de milieu que l'on va recréer sur place. Quels sont les critères qui ont fait qu'on arrive à cette superficie-là? En fait, la manière dont on a réussi à optimiser la présence, la création d'herbiers sur place, on voulait que, en fait, on ait un... il faut comprendre que le remblai aura des proportions différentes selon l'endroit où il se trouve et aux endroits où il y avait une largeur suffisante pour permettre un herbier d'une dimension intéressante. En fait, c'est ces secteurs-là qu'on a visés pour l'implantation d'herbiers in situ. Donc, c'est le principal critère si on veut.

Marie-Eve Fortin

Mais au niveau des superficies, juste pour répondre à la question à monsieur Richard, on comprend que c'est une perte d'environ 1 300 m². Vous savez, c'était le chiffre que vous avez donné. Puis ce qui est compensé sur place à travers les fosses aquatiques serait d'une superficie d'environ 700 m².

Christine Vadeboncoeur

Exactement.

Marie-Eve Fortin

Pour le reste, comment ça va se passer pour la compensation?

Christine Vadeboncoeur

Pour le reste des superficies, bien en fait, on a préparé une présentation qui explique vraiment le cheminement. Est-ce que vous souhaiteriez qu'on...

Marie-Eve Fortin

Est-ce que c'est.. Quelle longueur votre présentation à ce sujet-là?

Christine Vadeboncoeur

En fait, on ne l'a pas pratiquée sur la longueur, mais si c'était un 5 minutes, ça explique la démarche du programme de compensation au complet. Je peux en faire une introduction, puis en fait, je demanderai aussi à ma collègue Patricia Johnston, qui est en salle, qui pourrait compléter l'information.

Marie-Eve Fortin

Parfait, si on s'en tient à environ 5 minutes, ça me va.

Christine Vadeboncoeur

Parfait, on y va comme ça. Donc euh... Patricia, est-ce que tu peux t'avancer? Le temps qu'elle s'installe...

Marie-Eve Fortin

Le temps qu'elle s'installe, ce n'est pas comptabilisé.

Christine Vadeboncoeur

C'est bon, merci.

Mireille Paul

Donc oui, pendant que madame Johnston s'installe, j'aimerais savoir, ça fait deux fois que j'entends ça, que le remblai n'a pas la même largeur partout, c'est quoi le critère principal qui conditionne sa largeur?

Christine Vadeboncoeur

À ça, ce ne sera pas à moi de répondre. Par contre, je vais devoir...

Mireille Paul

Madame Rodrigue?

Julie Rodrigue

Effectivement, Julie Rodrigue, pour répondre à la question sur les largeurs, ça va être plutôt à Simon Nicolas du côté d'expertise.

Simon-Nicolas Roth

Oui, madame la commissaire, la largeur du remblai en fait est définie par la hauteur du mur. Donc le mur n'est pas constant tout le long de la zone visée par les travaux, puis dans la nature des sols qui sont en dessous. Donc tout ça a naturellement été optimisé au maximum pour minimiser l'empreinte au sol.

Mireille Paul

Merci beaucoup.

Marie-Eve Fortin

On est rendu à vous, madame Johnston.

Christine Vadeboncoeur

Je vais commencer juste pour l'introduction. Donc, à l'écran, vous voyez le bilan, en fait, des pertes et modifications que l'on aura dans le cadre du projet, comme on le mentionnait, en fait, les pertes, l'empiétement permanent sera de l'ordre de 10 650 m², et on aura également un empiétement temporaire. Sur cet empiétement permanent là, on perd essentiellement des herbiers aquatiques sur 1 300 m². Ce sont les habitats sensibles que l'on perd avec l'empiétement de ces, sur ces superficies totales de remblais là, on est capable d'aménager en fait 698 m² comme je le disais précédemment. Donc, le programme de compensation vise à atteindre aucune perte nette. Il y a trois approches de compensation qui sont prévues dans le projet. En fait, la compensation in situ, donc à même le site. La compensation ex-situ, donc la recherche de sites de compensation à l'extérieur du site des travaux. Et puis, un dernier type de compensation, s'il y a lieu, mais ce n'est pas en ce moment prévu dans le projet de la compensation financière. Donc, je vais laisser Patricia poursuivre la présentation.

Patricia Johnston

Oui, bonjour, Patricia Johnston, biologiste. Donc, oui, effectivement, la compensation in situ va permettre de recréer quand même une proportion relativement importante des habitats sensibles perdus directement sur le site. Et puis l'objectif de cette compensation-là ou de cette atténuation-là, c'est d'assurer les fonctions écologiques similaires à celles qui ont été perdues lors de nos travaux. Donc, ces habitats-là vont offrir des... des habitats intéressants pour les poissons, mais aussi pour les amphibiens et reptiles, ce qui va améliorer les habitats actuellement disponibles au site pour ces espèces, parce que dans nos herbiers aménagés, on va insérer aussi des pierres qui vont pouvoir servir de lézardage pour ces espèces-là. Donc, je n'entrerai peut-être pas tant dans le détail pour ne pas allonger trop la présentation. On pourra y revenir plus tard, si vous voulez, qu'on expose plus en détail la conception des herbiers aquatiques in situ. Donc, je vais aller tout de suite avec la prochaine, peut-être l'autre encore. Merci.

Donc, pour la proportion, pour la partie de la compensation qui est hors site. Donc ça, ça vise vraiment à compenser les superficies qui n'ont pas pu être réaménagées sur le site des travaux du mur Simon-Sicard. Donc pour, oui, il y a un petit délai avec les diapositives présentées en salle. Donc, la superficie visée pour le site de compensation hors site, c'est de l'ordre de 9 960 m². Puis l'objectif, ça va être de recréer un habitat aquatique, mais à un autre endroit que

les travaux pour le mur. Je suis désolée pour dans la salle, je pense que ça ne suit pas les diapos-là. Problème de réseau. Problème de réseau. Bon, désolés, mais en tout cas, je vais poursuivre malgré tout. Donc, pour la compensation hors site, là, il y a nécessairement eu une étape de recherche de site de compensation qui pouvait nous offrir des superficies adéquates, donc de l'ordre de 9 000, 10 000 m². Et donc, on a fait une recherche dans la région des différents sites qui pouvaient, nous offrir un bon potentiel écologique, mais avec les superficies recherchées.

Oui, donc... c'est ça, on a analysé cinq sites, en fait, de façon plus fine, avec différents critères, dont le critère de superficie dont j'ai juste parlé, la proximité avec le site impacté, le gain fourni qu'on peut aller chercher, l'ampleur des études que l'on doit faire pour la conception du site, et puis d'autres facteurs comme la complexité administrative, complexité de construction, délai de réalisation et évidemment les coûts. Et donc, à partir de cette analyse-là, de nos cinq sites, on en est venus à déterminer que le meilleur site parmi les cinq qu'on avait étudié était le site du Grand-Ruisseau à Terrebonne. Et c'est celui-là qui offrait le plus grand gain écologique possible et dans lequel on pouvait restaurer des fonctions écologiques similaires à celles qui vont être perdues dans la Rivière des prairies suite à nos travaux. Oups, on a perdu la connexion, je crois.

Marie-Eve Fortin

Oui, décidément, On... on va pas se fier aux supports visuels, on va seulement se fier à vos paroles.

Patricia Johnston

Ah! Je pense qu'il est revenu, là. Donc, le site choisi à Terrebonne nous permet un gain écologique, notamment au niveau de l'aménagement d'herbiers aquatiques et aussi d'amélioration de la libre circulation du poisson. Et ça nous offre quand même des superficies significatives. Et ce site-là également bénéficie d'une Municipalité qui est impliquée et motivée à faire l'aménagement, puisque celui-ci fera partie du corridor de biodiversité de la ville de Terrebonne. Et ça va venir compléter des travaux que la Ville a faite dans le bassin du Grand-Ruisseau précédemment. Je vais aller rapidement, mais on a déjà débuté les inventaires et les caractérisations de ce site, afin de pouvoir vraiment s'assurer de ce qui est présent actuellement et de bien faire la conception sur ce qu'on pourra aménager pour améliorer ce site-là.

Marie-Eve Fortin

Très bien, merci. La commission a quand même pas mal de questions à ce sujet-là, mais on va les retenir pour l'instant parce qu'on veut laisser la place aux participants pour poser leurs questions. Mais sachez qu'on va revenir avec nos propres questions sur le sujet. Donc, monsieur Richard, vous êtes toujours là, j'espère.

Alexandre Richard

Oui, je suis toujours là.

Marie-Eve Fortin

Parfait, donc on va prendre votre deuxième question.

Alexandre Richard

C'est bon, si vous me permettez peut-être que, juste peut-être on s'est mal entendu pour la première, mais j'aurais tout juste un petit peaufinement pour la première question, si vous permettez, c'est juste par rapport à ma question c'était vraiment pour le in situ, quand je parlais des critères, c'est plus comme, mettons, l'aménagement de la pente, in situ s'il y a une possibilité d'augmenter la ... la partie in situ à cet endroit-là par rapport aux critères qui permettent d'exclure, d'exclure en fait les endroits de propices pour les herbiers, est-ce qu'il y a possibilité d'en aménager plus au même site in situ, c'était un peu ça ma question, mais bon, je vous laisse, je vous laisser terminer si vous l'acceptez en complément de la première.

Marie-Eve Fortin

Oui oui, en fait, je comprends que vous voulez savoir si on est capable d'en faire plus de façon in situ que ce qui est prévu actuellement avec un 698 m², c'est bien ça.

Alexandre Richard

Oui, c'était un peu l'idée de la première question.

Marie-Eve Fortin

Parfait, on va retourner auprès de madame Vadeboncoeur ou madame Johnston. Madame Johnston, allez-y.

Patricia Johnston

Oui, Patricia Johnston. Oui, au niveau de l'aménagement des herbiers in situ, c'était pas vraiment possible d'agrandir si on veut les superficies disponibles parce qu'on ne voulait pas augmenter l'empiètement et l'empreinte du remblai qui allait être mis en place pour soutenir le mur.

Marie-Eve Fortin

Très bien. Merci. Donc voilà le complément, monsieur Richard, à votre première question. Donc on est rendu à votre deuxième question.

Alexandre Richard

Excellent. Donc, ma deuxième question, c'est par rapport, on parle de remblais là, ma question c'est, est-ce que le remblai, présentement je crois que les, le site, il y a eu quelques carottes qui a été pris pour déterminer la contamination des sédiments, puis ma question c'est, est-ce que le remblai va être ajouté par-dessus la contamination existante? Puis, est-ce que cette méthode de travail là peut avoir un enjeu dans le futur si on prévoit par exemple d'avoir un accès à l'eau pour la baignade éventuelle, si la qualité de l'eau s'améliore dans le temps, est-ce que cet aménagement-là, tel que proposé, va faire en sorte que la contamination existante va rester en place ou ça va tout être décontaminé avant d'ajouter du remblais, c'est ma question.

Marie-Eve Fortin

Merci, monsieur Richard, pour votre question. Madame Rodrigue?

Julie Rodrigue

Oui, Julie Rodrigue. Effectivement, les sédiments vont demeurer en place et seront à quelque part encapsulés par le remblai qu'on va mettre.

Marie-Eve Fortin

Et puis, si je ne me trompe pas, au niveau du secteur de l'émissaire Curotte, vu que c'est une technique qui va nécessiter du pieutage, si je me trompe pas, il y avait des sédiments qui seraient excavés dans ce secteur-là, qu'est-ce qu'il en est avec la gestion de ces sédiments-là?

Julie Rodrigue

Effectivement, Julie Rodrigue, madame la présidente, c'est le seul endroit, c'est le secteur justement de l'émissaire Curotte où est-ce qu'on va faire de l'excavation des sédiments qui est requis par notre méthode de pieux tangents, puis ces sédiments-là vont être disposés dans des sites autorisés via des conteneurs.

Marie-Eve Fortin

Puis est-ce qu'ils vont être entreposés de façon temporaire sur une aire de chantier ou ça va être sorti directement, dès l'excavation, vers un lieu autorisé?

Julie Rodrigue

Pour cette précision-là, si vous me permettez, madame la présidente, je vais juste me retourner. Soit que... veux-tu venir ou tu veux que je réponde? Tu veux répondre? Christine va prendre le relais, merci.

Christine Vadeboncoeur

Oui, en fait, madame la présidente, les sédiments qui vont être disposés dans les conteneurs étanches vont être sortis au fur et à mesure qui sont remplis et vont être sortis du site.

Marie-Eve Fortin

Très bien, merci.

Mireille Paul

Je me tournerai vers les gens de l'Arrondissement et de la Ville et aussi auprès du ministère de l'Environnement. Notre participant a posé des questions par rapport à une utilisation éventuelle de la rivière des Prairies, qui suppose du contact avec l'eau. Peut-être du côté de madame Simard, on va commencer avec vous. Est-ce qu'il y a des plans à la Ville pour permettre un accès physique à l'eau, pas juste regarder la rivière?

Valérie Simard

Alors, madame la présidente, Valérie Simard, présentement, il n'y a pas de plan d'accès à l'eau. On est plus dans le maintien de nos actifs. Présentement l'Arrondissement, nous avons deux quais, un au Parc-Beauséjour et un derrière l'école Sophie-Barat. Il n'est pas question d'ajout de quai pour l'instant à ce jour. Le budget qui va être offert par Hydro-Québec en mesure

compensatoire de 1,2 million fera l'objet d'une consultation publique comme tous nos autres projets et on verra ce que la population veut. Et je douterais fortement que ce soit un quai ou un accès à l'eau.

Mireille Paul

D'accord et du côté de madame Gosselin, du ministère de l'Environnement, pouvez-vous nous faire un petit exposé rapide de l'état de la qualité de l'eau de la rivière des Prairies par rapport à un usage avec contact de l'eau?

Gabrielle Gosselin

Gabrielle Gosselin, ministère de l'Environnement. Basé sur les données que l'initiateur nous a présentées dans son étude d'impact, il y a deux stations qui ont été échantillonnées par le ministère au cours des dernières années pour justement évaluer cette qualité de l'eau là selon différents paramètres. Ces stations, il y en a une en amont, une en aval de la zone des travaux, indiquent que la qualité de l'eau est bonne en ce qui concerne la sphère bactériologique et physico-chimique de l'eau. Il n'y a aucun site associé à la baignade qui a été échantillonné par le ministère dans le secteur de la zone des travaux.

Mireille Paul

Oui, madame Simard, est-ce que vous avez quelque chose à ajouter par rapport à la qualité de l'eau?

Valérie Simard

Oui, j'ai une collègue ici en salle qui est au service de l'environnement de la Ville de Montréal qui pourrait répondre à la question. Madame Suzanne Bolduc.

Mireille Paul

Bienvenue madame Bolduc!

Valérie Simard

Je me trompe. Boulet.

Mireille Paul

Boulet.

Valérie Simard

Je me suis trompée. Désolée.

OK. Donc, madame Boulet.

Suzanne Boulet

Bonsoir, mon nom est Suzanne Boulet. Je suis conseillère au service de l'environnement de la Ville de Montréal, dans l'équipe du réseau de suivi du milieu aquatique, communément appelé le RSMA. Donc, le RSMA mesure hebdomadairement la qualité bactériologique de l'eau en rive

sur tout le territoire de l'agglomération de Montréal depuis plus de 20 ans grâce à son programme QUALO. D'ailleurs, les résultats obtenus sont disponibles en données ouvertes sur le site internet de la Ville de Montréal ou à partir de la carte interactive du RSMA pour la saison en cours. Dans le programme QUALO, il y a deux stations de mesure qui sont situées à proximité des travaux de réfection du barrage, mais selon les résultats obtenus au fil des ans, la qualité bactériologique de l'eau n'est pas satisfaisante pour permettre la pratique d'activités récréatives en contact direct avec l'eau. C'est donc pour cette raison-là qu'aucun aménagement en rive a été envisagé à ces endroits jusqu'à présent. Est-ce que ça répond à votre question?

Mireille Paul

Oui. Je vous remercie, on reviendra peut-être un peu sur la question, mais comme on a quand même beaucoup de participants, on va... Merci bien, très apprécié.

Suzanne Boulet

Merci.

Marie-Eve Fortin

Merci, monsieur Richard, pour votre participation. Bonne soirée.

Alexandre Richard

Merci à vous.

Samuel d'Haese, pour Solidarité Ahuntsic

Marie-Eve Fortin

Donc, je vais maintenant inviter monsieur d'Haese à venir à la table des intervenants. J'espère que j'ai bien prononcé votre nom, sinon vous me corrigerez.

Samuel d'Haese

C'est d'Haese.

Marie-Eve Fortin

Bonsoir.

Samuel d'Haese

Bonsoir, madame la présidente, Samuel d'Haese, ça marche, oui, OK.

Marie-Eve Fortin

Ça marche bien.

Samuel d'Haese

Parfait. Au nom, je suis mandaté par la table de quartier de solidarité Ahuntsic et par son conseil d'administration pour être ici.

Samuel d'Haese

Plus fort?

Marie-Eve Fortin

Rapprochez-vous du micro, ça devrait faire le travail si vous vous rapprochez.

Samuel d'Haese

Est-ce que c'est mieux? Ah! Bon. Donc mandaté par la table de quartier de Solidarité Ahuntsic et par son conseil de l'administration pour être ici. Ma première question, bon. En 2018, entre 2018 et aujourd'hui, beaucoup d'efforts et d'argent ont été investis par Hydro-Québec pour présenter des plans et des propositions aux citoyens et aux différents acteurs du milieu. Nous faisons notamment mention ici des recommandations émises par le groupe de travail en 2019, du mandat de consultation de la firme Civiliti qui a coûté très cher, de la présentation d'un plan incluant une descente en paliers et d'une ouverture sur la rivière accessible aux résidents et j'en passe. La proposition devant nous ne tient compte d'aucun de ces éléments. Notre question est donc la suivante. Que reste-t-il dans la forme actuelle du projet des recommandations, des propositions et des échanges sur lesquels les citoyens ont été consultés?

Marie-Eve Fortin

La question est claire, madame Rodrigue? Je me permettrais peut-être d'ajouter en sous-question qu'on remarquait que les aménagements qui étaient présentés en 2022, la coupe qui est prévue pour les aménagements qu'on voit dans le cadre de l'étude d'impact, ce n'est pas exactement la même coupe. Donc, si vous pouvez nous expliquer en même temps, les autres explications pour monsieur d'Haese, ça serait apprécié.

Julie Rodrigue

Oui, Julie Rodrigue, donc madame la présidente, effectivement, on pourrait mettre à l'écran la diapositive 44, s'il vous plaît, pour avoir l'image qu'on va expliquer, qu'est-ce qui a été présenté en 2022. C'est fait? Parfait.

Marie-Eve Fortin

C'est pas tout à fait là pour l'instant. Il y a un petit délai, je pense.

Julie Rodrigue

Je vais essayer de l'expliquer verbalement dans ce cas-là, d'ici le temps que la diapositive arrive. Effectivement, en 2022, il y a une image qui a circulé. C'était plutôt des paliers en bloc qui étaient présentés. On l'a presque vu. Donc c'était des paliers en blocs qui étaient présentés, voilà, elle est arrivée. Ce qu'il faut comprendre, c'est que l'image qui a été présentée en 2022 c'était une image qu'était conceptuelle. Dans la réalité des choses, quand on a développé notre

ingénierie, c'est sûr que dans la réalité, on n'aurait pas pu créer ce genre de concepts là dans la vraie vie. Comme on peut voir dans l'image du bas, qui est l'image qu'on va faire pour vrai, il y a un enrochement qui arrive. Il y a un enrochement qui arrive au palier végétalisé et ce même enrochement-là qu'on voit en bas serait arrivé aux paliers en bloc. Donc l'image que les gens se faisaient peut-être d'être assis sur les blocs, les pieds dans l'eau, un peu comme on est sur un quai, sur le bord d'un lac. Dans la réalité, ça n'aurait pas été possible. Une personne aurait été assise, elle aurait eu les pieds dans l'enrochement. Fait que ça, c'est la première chose. Donc, l'image conceptuelle, quand on l'a développé techniquement, on n'aura pas pu recréer ça exactement.

Marie-Eve Fortin

Je me permets quand même juste une petite intervention. Si vous avez présenté l'image à ce moment-là, j'imagine que vous aviez déjà avancé au niveau ingénierie pour vous permettre de penser que ça pourrait être réalisable ou non.

Julie Rodrigue

À ce moment-là, en 2022, l'ingénierie n'était pas assez avancée pour pouvoir dire que l'enrochement allait arriver en haut. C'était vraiment des images qui étaient conceptuelles pour montrer des choses qu'on pourrait faire, mais ce n'est pas de l'ingénierie développée encore. C'est bon? L'autre, si je peux poursuivre sur les raisons pour lesquelles ce concept-là a pas été conservé, c'est que bon, évidemment, on avait un risque de chute. Donc, pour nous, il y aurait eu une présence de clôture. Il était souhaité d'avoir plutôt des solutions qui permettaient le retrait des clôtures à la discrétion des propriétaires riverains. Il faut aussi savoir qu'avec le temps, peut-être que le fond de la rivière aurait bougé, les sédiments. Ce qui, notre solution en palier végétalisé, est résiliente à ce phénomène-là.

Les plantes, même s'ils bougent un peu, c'est tolérable, tandis que les blocs, s'ils se mettent à bouger avec le temps, c'est sûr que la linéarité qu'on voit sur l'image n'aurait pas été conservée. On aurait eu un enjeu d'esthétisme, mais aussi un enjeu de sécurité des gens qui auraient pu s'enfarger ou quoi que ce soit. Évidemment, les blocs nous permettaient beaucoup moins l'intégration de végétation, donc on était moins en mesure de maintenir et développer la biodiversité qui est présente ou qui serait à venir. Puis finalement, dans le développement durable, il y a aussi un volet économique. Faut savoir que quand on a fait nos calculs, la solution était 22% plus chère que la solution en paliers végétalisés qu'on présente.

Mireille Paul

Une petite seconde, madame Rodrigue, est-ce que, monsieur, c'est cette image-là, à laquelle vous faites référence, est-ce que c'était à ce concept-là que vous étiez attaché?

Samuel d'Haese

Ça, ce sont les citoyens qui pourraient le dire, je n'étais pas là à ce moment-là, je n'étais pas en poste. Il y a beaucoup de citoyens par contre qui sont là en arrière donc ils pourraient opiner de la tête par exemple pour dire que oui, c'est tout ce que je pourrais avancer.

Mireille Paul

D'accord, merci. Je suis sûre que les citoyens qui sont derrière, certains d'entre eux se sont peut-être inscrits pour poser des questions, ils pourront en même temps confirmer ou infirmer l'information.

Marie-Eve Fortin

Madame Rodrigue, au-delà du concept présenté en 2022, peut-être élargir votre réponse aux autres préoccupations qui avaient été exprimées dans le cadre de la table de travail, puis qu'est-ce qui a été retenu, qu'est-ce qui a été rejeté, et pourquoi?

Julie Rodrigue

Oui, Julie-Rodrigue, donc pour faire le suivi des tables de discussion qui ont eu lieu, puis comment on a adressé les préoccupations qui ont été soulevées dans le cadre de ces tables-là, j'aimerais ça inviter à mon collègue Alain Paquette, de relations avec le milieu, qui va pouvoir faire un état de la situation.

Alain Paquette

Bonsoir madame la présidente, Alain Paquette, je suis conseiller relations avec le milieu chez Hydro-Québec. Comme on l'a mentionné dans la présentation initiale du projet, il y a eu effectivement un vaste travail de consultation du milieu qui a été réalisé, des rencontres, la table de travail dont on fait référence effectivement, des portes ouvertes, un bulletin d'information qui a été étudié, donc c'est un ensemble d'activités de communication qui ont été réalisées. Le défi c'était de concilier un peu l'ensemble des préoccupations qui ont été exprimées, et dans les préoccupations qui ont été nommées dans la table de travail, mais aussi lors des différentes rencontres qu'on a fait, c'était de redonner un aspect naturel à la rive, d'offrir une vue sur la rivière, d'abaisser la hauteur de l'enrochement à celle du mur, y compris dans les sections qu'ont travaillé en 2018-2019, de limiter au minimum la coupe d'arbres, de réduire l'empiétement sur le milieu terrestre, puis d'augmenter la longévité de l'ouvrage, donc pour éviter d'y retourner dans un avenir rapproché.

Donc c'est vraiment ces préoccupations-là qui ont été nommées dans les différents exercices de consultation qu'on a mis de l'avant. Puis pour le volet... quand on parle un peu plus d'infrastructure, donc dans la table de travail, mais aussi dans les différentes rencontres qu'on a fait, les gens ont nommé, ont souhaité que Hydro-Québec réalise différents projets d'infrastructure que ce soit une promenade, que ce soit un quai, des accès à l'eau et tout ça. Puis en réponse à ça, on a prévu à même le projet, un budget de 1,2 million \$ qui va permettre justement aux citoyens de venir s'exprimer. Lorsque l'Arrondissement va juger opportun, dans le cadre d'une soirée de consultation, pour pouvoir identifier quel serait le meilleur projet pour améliorer la qualité de vie des citoyens. Parce qu'on ne se sentait pas habiletés chez Hydro-Québec de choisir un projet ou un autre. Ça appartient vraiment à la communauté et c'est l'Arrondissement qui va mener cette consultation-là.

Marie-Eve Fortin

Merci, je vais faire du pouce sur... Je vais aller voir madame Simard par rapport aux consultations à venir sur ce 10,2 millions-là. 1,2, j'ai, dans une heure, je vais être rendue à 100.

Valérie Simard

Ça serait parfait.

Marie-Eve Fortin

Mais non, le 1,2 million, comment vous voyez ça la suite des choses par rapport aux consultations et à l'intégration éventuelle de ce qui a été retenu comme suggestion citoyenne à même les travaux, j'imagine, d'Hydro, il va falloir comme concilier tout ça, j'imagine.

Valérie Simard

Alors, bonsoir Valérie Simard, ce qu'il faut dire, c'est qu'on va avoir un délai après, à la fin des travaux d'Hydro-Québec de mémoire, c'est 18 mois à la fin des travaux d'Hydro-Québec pour que nos travaux soient terminés par rapport au 1.2 million. Ce qu'on prévoit faire, c'est qu'on va attendre le début des travaux d'Hydro-Québec. On va faire une consultation. À l'Arrondissement, on a une personne dédiée aux consultations publiques. On a 4 budgets participatifs en dessous de notre cravate, donc chacun de nos parcs on vient faire des interventions ont fait des consultations publiques avec des rétroactions pour être sûr d'avoir bien saisi les demandes des citoyens, puis on va venir implanter ce qui va avoir été retenu. Donc on prévoit probablement début 2027, une fois que les travaux d'Hydro-Québec vont être commencés, on prévoit consulter nos citoyens puis par la suite procéder à un vote fort probablement, puis choisir un projet qui va être installé dans les secteurs où Hydro-Québec nous aura identifié nos limites. Je pense que ça va être dans le secteur où il va y avoir le mur Simon-Sicard.

Marie-Eve Fortin

Merci. Monsieur, votre deuxième question.

Samuel d'Haese

Oui, je vous avise tout de suite, elle est un petit peu plus brouillon.

Marie-Eve Fortin

Deuxième question plus brouillon, on va essayer de l'éclaircir.

Samuel d'Haese

Oui, c'est ça. Ça fait sens avec l'installation en 2020 lors de la première phase et l'installation en urgence d'un enrochement assez massif qui s'est fait, qui a beaucoup fâché les gens du quartier. C'est en...

Marie-Eve Fortin

Est-ce qu'il y a un secteur en particulier que vous ciblez? Il y a comme trois secteurs-là qui ont été réalisés en urgence.

Samuel d'Haese

Je crois que c'est au parc, mais je ne mettrais pas...

Marie-Eve Fortin

Il y a un secteur-là, l'école Sophie-Barat, qui a été réalisé en urgence, il y a aussi vis-à-vis le centre d'hébergement Laurendeau, la résidence Berthiaume-du-Tremblay, puis dans le coin de l'église de la Visitation, les sœurs.

Samuel d'Haese

Berthiaume-du-Tremblay

Marie-Eve Fortin

Que j'ai mal prononcé, peut-être. OK. Donc Berthiaume-du-Tremblay, c'est ce qu'on comprend de l'écho de la salle.

Samuel d'Haese

Donc, Berthiaume, bon, il y a un enrochement qui est là, à l'époque on nous avait dit que lors d'une audience publique, on pourrait s'exprimer là-dessus. Finalement, cette audience ne concerne qu'à la phase 2 du projet et ça c'était compté dans la phase 1. Bon, c'est dommage, mais bon, n'empêche que l'enrochement est toujours là. Donc, la question est la suivante : est-ce que les acteurs présents aux audiences publiques ont prévu, durant les travaux d'études d'impact, une visite du site des travaux, le bord de la rivière entre Sophie-Barat à l'église, pour voir de leurs yeux l'enrochement massif de la phase 1 et voir que les gens ne peuvent pas vraiment profiter du bord l'eau à ce moment-là ?

Marie-Eve Fortin

Donc la question s'adresse à nous ?

Samuel d'Haese

Oui, aux acteurs présents des audiences, donc probablement à vous.

Marie-Eve Fortin

Nous on peut vous confirmer, on est arrivés de Québec ce matin un peu plus tôt pour aller faire une visite des différents secteurs qui ont été aménagés en urgence, puis ceux qui sont visés par les travaux de la présente phase 2. Donc on est allés visualiser le tout. Je vais quand même diriger une question à madame Rodrigue parce que oui, ce sont des travaux qui sont prévus, qui ont fait l'objet de la phase 1, mais quand même des travaux connexes qui sont prévus à la phase 2, dont certains correctifs. Donc, si vous voulez bien nous détailler un peu ce qui est prévu par rapport à ça ?

Julie Rodrigue

Oui, Julie Rodrigue, madame la présidente, pour répondre à la question de monsieur d'Haese. Effectivement, même si la phase 2 ne s'est pas incluse dans le dépôt de l'étude d'impact qu'on a fait, on a des travaux d'abaissement qui sont prévus, donc l'enrochement qui maintenant est plus haut que le mur, qui brime un peu le visuel de la rivière, va être abaissé et verdi comme le

reste. Donc à la fin du projet de la phase 2, la phase 1 et la phase deux vont être à la même hauteur et verdis dans leur ensemble.

Marie-Eve Fortin

Merci, monsieur D'Haese. Bonne soirée.

Claire Belzil, citoyenne

Marie-Eve Fortin

Je vais inviter madame Claire Belzil à la table à l'avant.

Claire Belzil

Bonsoir. Merci de nous rencontrer.

Marie-Eve Fortin

Ça nous fait plaisir!

Claire Belzil

Je voudrais juste faire un commentaire à propos de l'eau du parc Ahuntsic, excusez, du parc Louis-Hébert qui gicle quand il y a beaucoup d'eau. L'an passé, c'est madame Lafortune qui avait apporté ça au Conseil d'Arrondissement à cause des fortes pluies et que ça giclait. Il y avait vraiment un geyser. Et puis, monsieur Jérôme Normand, l'ancien conseiller de Saut-au-Récollet avait dit qu'il y aurait des réparations qui se feraient au parc Louis-Hébert, soit en 2026 ou 2027. Et puis, il y a un autre point qu'un citoyen avait apporté, c'est que, le giclement de l'eau, c'est à partir de 2021, lorsqu'ils ont fait la piste cyclable, qu'ils y ont réparé le boulevard Gouin, ils ont tout réaménagé. C'est depuis ce temps-là qu'il y a des geysers quand il pleut, puis moi je demeure sur Christophe-Colomb et depuis en 2007 et 2008, on a eu des pluies diluviennes aussi, puis il n'y avait pas de geyser à cette époque-là.

Marie-Eve Fortin

Votre question, madame Belzil?

Claire Belzil

C'était un commentaire.

Marie-Eve Fortin

Ah! OK.

Claire Belzil

Puis, je trouve que le plan qu'Hydro-Québec a présenté, c'est... beaucoup, beaucoup mieux que ce qu'il avait présenté en 2021-2022 à cette époque-là. Puis, quand j'ai vu la présentation, avant la première présentation on enlevait tous les bancs qui étaient, je pense qu'une quinzaine

de bancs qui étaient là, puis sur la nouvelle présentation on les laisse. Puis aussi j'ai vu que le pavillon, le pavillon qui est là au parc Louis-Hébert, il est restauré, puis il est aussi rénové, puis c'est super beau. Est-ce que c'est compris dans le prix du 86 millions, cette rénovation-là, ou c'est la Ville qui paie pour ça?

Marie-Eve Fortin

Oui, on va adresser la question. Madame Rodrigue? Par rapport au coût du projet?

Julie Rodrigue

Oui. Donc, Julie Rodrigue, par rapport au coût de projet de 86 millions de dollars annoncés, nous, lorsqu'on fait des projets puis qu'on termine nos projets, on fait de la remise en état. Donc, c'est sûr que si, admettons, on a défait les sentiers, on va les refaire. Si on a brimé quelque chose, on va le réparer, on a aussi en collaboration avec l'Arrondissement pour aider, justement, en cas des grandes pluies. On va collaborer avec l'Arrondissement pour aider dans notre mise en état à faire des pentes qui vont être favorables lors des grands déluges, mais la restauration des actifs de la Ville ou de l'Arrondissement, malheureusement, ça ne relève pas d'Hydro-Québec.

Marie-Eve Fortin

Peut-être juste nous préciser, madame Rodrigue, on voyait dans les documents de l'étude d'impact que la variante en remblais en paliers, ça se chiffre autour de 30,5 millions, j'avais pas ajouté de zéro, puis le coût global c'est 86 millions, qu'est-ce qui explique la différence entre les deux montants?

Julie Rodrigue

Oui, Julie Rodrigue. Donc, madame la présidente, la différence entre les deux montants, c'est vraiment 86 millions, c'est le coût projet. Donc ça inclut le coût entrepreneur, les coûts d'Hydro-Québec, les coûts de surveillance, les coûts de permis environnementaux, tous les coûts associés au projet, tandis que le 30 millions, ce n'est que les coûts de réalisation des travaux par l'entrepreneur.

Marie-Eve Fortin

Est-ce que ça inclut les coûts liés à la compensation?

Julie Rodrigue

Pas dans le 30 millions.

Marie-Eve Fortin

Non, dans le 86... Dans le 86 millions, oui, c'est dedans.

Marie-Eve Fortin

Très bien, merci. Donc, on comprend de la réponse que c'est non.

Claire Belzil

Mais ça ne répond pas à la question qui va rénover le pavillon qui est au parc Louis-Hébert? Est-ce qu'on peut voir là?

Marie-Eve Fortin

On va poser la question à madame Simard qui est ici avec nous, qui va pouvoir nous répondre.

Valérie Simard

Alors bonsoir, Valérie Simard. Pour l'instant, il n'y a pas de projet de réaménager le, la petite canopée du parc Louis-Hébert. Si les citoyens sont consultés lors de la consultation publique, souhaitent que ce soit le petit pavillon qui soit réaménagé, ce sera le pavillon qui sera réaménagé. Présentement, le parc Louis-Hébert est dans une intervention au court terme, moyen terme.

Marie-Eve Fortin

Qu'est-ce que vous voulez dire par intervention court terme, moyen terme, juste pour...

Valérie Simard

À l'Arrondissement on a un plan directeur des parcs et espaces verts, les parcs sont cités selon leur priorité d'intervention, donc court terme, moyen terme, long terme, et le parc Louis-Hébert est dans le moyen terme. Donc ça peut être 5-10 ans, selon les budgets disponibles.

Mireille Paul

Et à l'intérieur de ce moyen terme-là, qu'est-ce qui peut être envisagé? Les travaux de réflexion entre autres du pavillon ou autre chose?

Valérie Simard

Selon les budgets qui vont être disponibles et les consultations publiques qui seront faites alors.

Mireille Paul

Donc, c'est toujours, vous choisissez, on va dire, les interventions à faire dans les parcs en fonction des consultations que vous avez réalisées.

Valérie Simard

Et les budgets disponibles aussi. Tout à fait. Merci beaucoup.

Marie-Eve Fortin

Madame Belzil, votre deuxième question.

Claire Belzil

Non, mais pourquoi on montre un pavillon tout rénové dans, sur les...

Marie-Eve Fortin

C'est votre deuxième?

Claire Belzil

Non. C'est pas ma deuxième question, c'était juste que je voudrais vraiment déterminer, parce que ce pavillon-là, ça fait depuis 15 ans que même le centre du patrimoine veut que la Ville ou l'Arrondissement le rénovent ou l'entretiennent. C'est jamais fait. Puis qu'est-ce qu'on a démontré, à la présentation tantôt, c'était magnifique. Puis tous les bancs étaient restés là. Tous les bancs étaient là. C'est parce qu'avant, il y avait qu'un seul banc en ciment, tandis qu'ils ont conservé les mêmes bancs, mais ils ont rénové. Puis c'est magnifique, ils ont comme gardé ça. Mais...

Marie-Eve Fortin

On va poser la question à Hydro-Québec à savoir pourquoi dans leur simulation visuelle c'est présenté comme ça.

Claire Belzil

Puis, je peux-tu rajouter quelque chose?

Marie-Eve Fortin

Oui

Claire Belzil

Pour le 1,2 million, on peut-tu utiliser ça pour rénover ce pavillon-là?

Marie-Eve Fortin

On comprend que le 1,2 million, comme madame Simard l'a expliqué, ça va faire l'objet de consultation citoyenne. Donc là, vous pourrez exprimer le souhait, si c'est ça que vous souhaitez, de faire la rénovation de ce pavillon-là. C'est une des possibilités, c'est ce que j'ai compris de son intervention. Donc, madame Rodrigue, peut-être nous expliquer pourquoi dans la simulation c'est présenté comme un pavillon rénové.

Julie Rodrigue

En fait, Julie Rodrigue, la réponse à la question de madame Belzil, c'est le vidéo, je l'ai entendu, c'est effectivement un vidéo qui montre le résultat final qui pourrait inclure un pavillon rénové. Hydro-Québec dégage une somme de 1,2 million de dollars pour faire des projets citoyens. Si par exemple, les citoyens voulaient faire rénover, ils le présentaient et c'était le projet qui était... majoritaire ou choisi, alors oui, à la fin, le pavillon pourrait être un pavillon rénové.

Marie-Eve Fortin

Donc, on comprend que c'est une possibilité.

Julie Rodrigue

Oui

Marie-Eve Fortin

Votre deuxième question, madame Belzil.

Claire Belzil

Ma deuxième question, c'est la question des arbres. Je ne comprends pas qu'on élague des arbres pour faire passer de la machinerie, puis ensuite, qu'on dise que, qu'on va enlever les arbres qui sont envahissants. Je sais pas quel arbre qui est envahissant, puis si les arbres, on va enlever, on va couper les arbres qui sont soi-disant pas indigènes, mais s'ils sont là, les arbres, pourquoi qu'on ne les conserve pas? Puis, la question aussi, c'est que c'est bien beau des entrepreneurs où Hydro-Québec qui mettent des 2x4 pour, autour du tronc, mais la machinerie qui est lourde, ça étouffe les racines, puis ça tue les arbres. Puis les arbres ils meurent dans un an, deux ans, trois ans, ils vont jusqu'à cinq ans. Puis là, j'ai entendu qu'il va y avoir des conteneurs avec des résidus de...

Marie-Eve Fortin

Des sédiments.

Claire Belzil

... des sédiments. Merci. Puis, je veux dire ça c'est lourd, ça. Comment ça va passer? Nous, en aménagement paysager, quand on a de la machinerie, bien, on s'arrange pour pas qu'il y ait de poids sur le terrain, pour conserver, pour pas user les arbres. Mais on dirait que... les entrepreneurs, que ce soit Hydro-Québec ou d'autres, c'est pas grave, on va le couper puis il va repousser. Ça fait très colonisateur.

Marie-Eve Fortin

On va revenir auprès de madame Rodrigue par rapport à la coupe des arbres qui est prévue. Peut-être nous revenir sur les critères qui ont permis de déterminer quel arbre doit être coupé, quel arbre doit être transplanté, pourquoi on doit élaguer des arbres, revenir sur ces explications-là, puis peut-être aussi expliquer les mesures de protection qui sont prévues pour les arbres qui vont rester en place.

Julie Rodrigue

Bien sûr, madame la présidente, Julie Rodrigue, donc pour répondre à la question concernant la conservation des arbres et le choix de la coupe et des moyens qu'on va prendre pour les protéger, je laisserai ma collègue Christine prendre le relais.

Marie-Eve Fortin

Puis peut-être, madame Rodrigue, dans les questions de madame Belzil, revenir aussi sur l'aspect indigène versus non indigène, puis pourquoi qu'on se permet, dans le fond, de penser couper des espèces qui sont envahissantes et tenir compte de ce facteur-là dans votre réponse.

Christine Vadeboncoeur

Est-ce que vous souhaitez qu'on remette la carte avec les accès et les différents arbres?

Marie-Eve Fortin

Oui, si ça peut illustrer.

Christine Vadeboncoeur

Je ne me souviens plus exactement de...

Marie-Eve Fortin

Ça va faciliter la compréhension.

Christine Vadeboncoeur

Oui

Marie-Eve Fortin

Ici vous devriez être bonne.

Christine Vadeboncoeur

Oui, mais là, c'est...

Marie-Eve Fortin

Boum! Je sais pas si on est capable de grossir par secteur, au niveau de la carte.

Christine Vadeboncoeur

On n'a pas prévu de zooms spéciaux, mais je sais pas si vous, à l'écran, vous êtes capable. Bon, c'est merveilleux. On fait de la magie. En fait, je vais commencer par expliquer la carte que vous voyez à l'écran. Donc, les zones en orangé, ce sont les accès et les aires de travail qui sont prévues. Dans le parc, vous voyez donc deux accès essentiellement, ce qui est chiffré avec le numéro un et le numéro 3 aussi, là, ça se trouve à être un accès. Et la zone qui porte le numéro 2, c'est une aire de travail. Donc, et tous les petits points représentent un arbre. Peu importe la couleur du point, c'est un arbre, donc les aires de travail et les accès ont été choisis de manière à intervenir le moins possible sur les arbres présents, que ce soit dans le parc ou ailleurs. Les accès nous servent à mettre le remblai côté rivière et la circulation de la machinerie va se faire essentiellement sur ce remblai-là. Donc, c'est vraiment un avantage de cette... variante de remblai en palier, c'est de pouvoir circuler sur ce remblai pour éviter le plus possible de coupes d'arbres lors des travaux. Je vois que madame Paul...

Mireille Paul

Oui, madame Belzile a parlé de camions, mais par contre, tout le camionnage va se faire au travers du parc sur ces accès-là.

Christine Vadeboncoeur

Exactement.

Mireille Paul

D'accord.

Christine Vadeboncoeur

Du boulevard Gouin, on rentre sur ces accès-là et on accède aux sections de travaux qui se trouvent à être du côté du milieu hydrique. Ces accès ont été positionnés de manière à couper le moins d'arbres, comme je disais, et lorsqu'on avait des arbres, en fait, il y en a beaucoup qui sont sur, en bordure de rivière, on a essayé de sélectionner les endroits où il y avait soit des arbres, des arbres malades, des frênes qui faisaient partie aussi de la coupe de frênes que l'Arrondissement doit faire dans sa prévention pour l'agrile du frêne et aussi de cibler et là vient la notion-là d'érable, en fait d'espèces indigènes ou non.

En fait, essentiellement dans le parc, on retrouve beaucoup d'érables à Giguère, de frênes d'Amérique aussi, puis on a essayé de cibler ces essences-là pour préserver les autres essences d'arbres qui sont présents, qui sont plus désirables, si on veut, au niveau de la liste des espèces exotiques envahissantes du ministère de l'Environnement. On est très conscients qu'un arbre, peu importe son essence, il est là présentement et il a une valeur paysagère et écologique, ça on est bien d'accord avec cet aspect-là, mais compte tenu qu'on doit en couper, ça fait partie des critères qu'on a tenus en compte pour cibler les arbres qui devaient être coupés.

Pour ce qui est de l'élagage... On a perdu la carte et ses petits points. Mais pour ce qui est de l'élagage, donc si je reviens sur la carte, les points rouges, ce sont les arbres à couper. Les points roses, ce sont les arbres qui sont prévus être élagués. Ces arbres-là, comme vous voyez, sont très proches du mur existant et donc de la zone aussi côté rivière, donc la plupart des branches de ces arbres-là débordent aussi côté rivière et compte tenu que l'on circulera sur le remblai qui va être mis en place, pour ne pas briser ces arbres-là, on prévoit couper des branches préalablement aux travaux pour ne pas nuire à la santé de ces arbres-là et à leur viabilité à long terme.

Les autres points, je ne me souviens plus de la couleur, il y aura aussi, c'est les points plus verts, en vert, un peu plus foncé, ce sont des protections. Certains arbres sont soit très proches des accès ou très proches des aires de travail, ceux-ci seront protégés, soit leur réseau racinaire en balisant un rayon à l'entour du tronc, et aussi directement sur le tronc d'avoir une protection, par exemple, avec des madriers de bois qu'on vient, où on vient entourer le tronc pour ne pas qu'il subisse de façon, par inadvertance, un coup, donc, on vient prémunir le tronc de toute blessure.

Marie-Eve Fortin

Ça va, je vais me retourner au niveau du ministère responsable de l'Environnement, peut-être en complément d'information par rapport à la stratégie de coupe au niveau des essences indigènes ou non indigènes. Quelle est votre appréciation de cette stratégie-là? Après ça, je vais filer vers madame Simard aussi au niveau de la Ville.

Gabrielle Gosselin

Gabrielle Gosselin, ministère de l'Environnement. Donc, tout ce qui touche aux arbres, c'est un dossier qui est travaillé en collaboration avec notre expert, qui est le MRNF, donc, le ministère de la Forêt, on va le résumer, la Forêt, oui, exactement. Donc on travaille en collaboration ce dossier-là avec eux. Donc, de leur côté, il y a certaines espèces, comme ça a été mentionné par initiateur. Il y a une liste d'espèces floristiques, exotiques, envahissantes qui est disponible en ligne pour les espèces, il y a des guides de bonnes pratiques aussi qui sont disponibles pour éviter d'introduire et de propager ces différentes espèces-là au milieu. Il y a différents outils aussi comme Sentinelle qui a été recommandé à l'initiateur d'utiliser pour valider les données qu'ils nous avaient transmises initialement dans son étude d'impact.

Au niveau de la recevabilité de l'étude d'impact, les experts qu'on a consultés pour les espèces justement exotiques envahissantes ont déterminé qu'il y avait un risque modéré d'introduction et de propagation dans le milieu et que les mesures d'atténuation que l'initiateur avait proposées à ce niveau-là étaient suffisantes pour gérer le risque. Donc, comme je le mentionnais, à leur niveau, l'étude d'impact avait été jugée recevable et acceptable dans sa forme actuelle au niveau des espèces exotiques envahissantes. Puis juste pour une petite précision, dans les espèces exotiques envahissantes qui avaient été ciblées, c'est l'érable de Norvège et l'érable à Giguère.

Marie-Eve Fortin

Donc, on comprend que la stratégie qui est en place pour couper ces essences-là et ne pas les replanter, pas les replanter, mais pas en planter à nouveau, disons, c'est ce qui est préconisé là par...

Gabrielle Gosselin

Exactement, il y a des engagements qui ont été demandés à l'initiateur de ne pas replanter ce type d'espèce au moment de mettre en place le plan de reboisement qui lui a été demandé.

Marie-Eve Fortin

Merci, madame Gosselin. Madame Simard, de votre côté, par rapport à la stratégie et les mesures prévues aussi pour la protection des arbres, est-ce que ça correspond à vos orientations à la Ville?

Valérie Simard

Alors, madame la présidente, Valérie Simard, effectivement, ça concorde avec les stratégies qu'on utilise à la Ville de Montréal, à l'Arrondissement Ahuntsic-Cartierville, entre autres. On a aussi un ingénieur forestier qui est à l'Arrondissement, donc qui va s'assurer des mesures qui vont être mises en place et aussi pour le choix des espèces et des emplacements pour le reboisement.

Marie-Eve Fortin

Très bien, merci. Madame Belzil? C'est pas permis de commenter la réponse par contre, madame Belzil. N'oubliez pas que à partir du 7 juillet, ce sera l'occasion de nous transmettre

tous vos commentaires ou opinions sur le projet. Ce soir, on se limite aux questions. Vous en avez posé deux. Donc, je vais permettre au prochain participant de venir prendre la parole.

Claire Belzil

J'avais une autre question. Qui va entretenir la partie installée avec l'aquatique? Qui va entretenir ça?

Marie-Eve Fortin

C'est une autre question là, vous avez déjà posé vos deux questions.

Claire Belzil

Oui, mais il y avait des...

Marie-Eve Fortin

Je vais céder la parole aux prochains participants. Parce que si chaque participant fait ça, ça ne favorisera pas une participation de tout le monde.

Claire Belzil

OK, merci.

Mireille Paul

Madame Belzil, seulement pour vous dire que pour votre dernière question, que pour le moment, vous n'avez pas le droit de poser, la commission s'est posé la même question. Fait qu'éventuellement, au cours de l'audience, à la faveur d'un temps mort, la commission va la poser. Donc, vous aurez votre réponse.

Claire Belzil

Merci beaucoup.

Marie-Eve Fortin

Merci madame Belzil.

Marie Lachance, citoyenne

Marie-Eve Fortin

Donc, on va rejoindre maintenant une intervenante à distance au téléphone, madame Lachance.

Marie Lachance

Oui, bonjour.

Marie-Eve Fortin

Oui, bonsoir madame Lachance.

Marie Lachance

Oui, bonsoir. Donc, j'ai deux questions pour vous en tant que citoyenne de Sault-au-Récollet et résidente de la rue Curotte. Alors, ma première question en fait, c'est vraiment concernant l'environnement immédiat du chantier de la rue Curotte, donc j'ai consulté différents documents. Et j'ai compris, puis à la lecture des documents, je me rends compte qu'il y a un document qui présente une trentaine de pages de données unilingues anglophones sur la circulation locale, c'est le document PR5.9, de septembre 2023 qui offre pas d'études de la circulation sur la rue Curotte entre Gouin et Henri-Bourassa comme tel. Toujours selon le même document, le PR5.9, il semble être prévu qu'un maximum de 14 camions par heure circulera dans un secteur de chantier donné.

Or, il est également mentionné que les camions accèderont au secteur 4 en transitant par la rue Curotte, que les camions du secteur 2 sortiront du site en passant par la rue Curotte, qui deviendra double sens pendant les travaux, et que les camions du secteur 3 emprunteront la rue Curotte à l'aller comme au retour du chantier. Donc, si je calcule pour chaque secteur, si chaque secteur accueille 14 camions par heure, ça fait 56 camions qui pourraient au total dans les deux sens transiter à chaque heure par la rue Curotte. Donc ma question est la suivante, combien de camions au maximum pourront circuler au total par heure sur la rue Curotte, entre Gouin et Henri-Bourassa, donc, je ne vous demande pas une moyenne, mais bien le maximum par heure s'il vous plaît.

Marie-Eve Fortin

Très bien, votre question était très détaillée, mais très claire. Donc, je vais me retourner auprès de madame Rodrigue. Donc, le maximum de camions par heure qui pourrait circuler.

Julie Rodrigue

Oui, madame la présidente, Julie Rodrigue, donc pour le nombre de camions maximum par heure, je vais inviter Isabelle Chapados en méthodes de construction à venir spécifier le nombre exact.

Mireille Paul

Et j'ajouterais, même si ce n'était pas dans la question de madame Lachance, peut-être aussi de préciser la durée, la durée des travaux sur la rue Curotte.

Julie Rodrigue

Oui

Marie-Eve Fortin

Peut-être, aussi, valider l'aspect s'il y avait vraiment des documents en anglais dans le PR5.9 pour... si c'est le cas, peut-être prévoir un petit document en français pour le bénéfice de la participante.

Julie Rodrigue

Oui, madame la présidente, je vais laisser Isabelle pour le nombre de camions, puis la durée, puis je reprendrai la parole pour la circulation.

Marie-Eve Fortin

Parfait

Isabelle Chapados

Oui. Bonjour, mon nom, Isabelle Chapados, méthodes de construction. Je vous rassure, ce n'est pas 57 camions. Ça varie, ça va varier dans le temps. C'est en moyenne 14 camions à l'heure qui va passer sur la rue Curotte.

Marie-Eve Fortin

Ça, c'est en moyenne?

Isabelle Chapados

En moyenne.

Marie-Eve Fortin

En demandant le maximum?

Isabelle Chapados

Le maximum, la pointe, ça pourrait aller jusqu'à 30.

Marie-Eve Fortin

Par heure?

Isabelle Chapados

Par heure, mais c'était vraiment des pointes. La durée des travaux, ça va être réparti sur trois ans, puis à chaque année, ça va se dérouler du mois d'août jusqu'au mois de décembre, approximativement.

Marie-Eve Fortin

Puis les pointes, vous évaluez ça comment? À quelle fréquence qu'on a un événement de pointe?

Isabelle Chapados

En fait, ça va varier en fonction de l'entrepreneur et de la disponibilité des camions. Je ne peux pas dire à quelle heure les pointes vont se passer, mais c'est souvent quand on va avoir deux secteurs en même temps, il va avoir un petit peu plus de circulation de camions qui va passer, qui va circuler.

Marie-Eve Fortin

Très bien, merci.

Isabelle Chapados

C'est bon?

Marie-Eve Fortin

Merci, c'est bon.

Marie-Eve Fortin

Par rapport à l'étude de circulation, juste pour préciser, est-ce qu'il y avait vraiment des documents en anglais dans le PR 5.9? On a quand même parcouru, mais il y avait quand même pas mal d'annexes, puis on n'est pas tombés sur de l'information en anglais, mais ça serait peut-être bon de vérifier. Puis si tel est le cas, prévoir une traduction, puis le déposer, s'il vous plaît.

Julie Rodrigue

Oui, en fait, à notre connaissance, il n'y a pas de documentation anglophone. Il y aurait un rapport Intervia fait pour la circulation sur notre chantier, il serait en français.

Marie-Eve Fortin

Qui est le PR5.9?

Julie Rodrigue

Il faudrait que je valide.

Marie-Eve Fortin

Parfait. Merci. Donc, madame Lachance, votre deuxième question.

Marie Lachance

Oui, peut-être un complément d'information, c'est vraiment des tableaux de données à la fin, je pense, de la page 30 à 60 du PR5.9, qui sont uniquement en anglais.

Marie-Eve Fortin

Très bien, merci.

Marie Lachance

Je vais vous dire que c'était vraiment des données comme telles. Oui, voilà...

Marie-Eve Fortin

On va voir la traduction. Madame Lachance.

Marie Lachance

Ah! Bien merci, c'est un peu par principe. Donc voilà, de plus, en cas, ma deuxième question dans le fond qui est vraiment liée à la première, 30 camions, donc en cas d'embouteillage de camions sur la rue Curotte, et vous comprendrez que d'un côté de la rue il y a deux adresses, donc c'était une très petite rue entre Gouin et Henri-Bourassa, donc en cas d'embouteillage, est-ce qu'il y a une aire d'attente où les moteurs sont coupés qui est prévue pour désengorger cette petite rue?

Marie-Eve Fortin

Madame Rodrigue ou madame Chapados?

Isabelle Chapados

Oui, je peux y aller. Isabelle Chapados, méthodes de construction. Oui, on est entré en discussion justement avec des institutions près du chantier pour trouver des emplacements afin que les camions puissent attendre sans déranger les résidents dans le secteur.

Marie-Eve Fortin

Donc, c'est en discussion.

Isabelle Chapados

C'est en discussion. C'est pas encore rétabli malheureusement, non, on n'a pas encore des ententes, mais on a des options en discussion.

Marie-Eve Fortin

Peut-être faire du pouce par rapport à la phase 1 qui a été réalisée, j'imagine qu'il y a quand même eu beaucoup de camionnage dans le secteur, comment ça s'est passé à ce niveau-là, il y a eu des embouteillages de camions, il y a des aires d'attente qui ont été prévues, puis peut-être nous expliquer un peu comment ça s'est passé à ce niveau-là.

Isabelle Chapados

Les aires d'attente étaient particulièrement près de l'école Sophie-Barat, on avait bloqué la piste cyclable, donc on avait pu utiliser ce secteur-là. Malheureusement, on n'a plus de travaux à cet endroit-là, mais malheureusement, heureusement pour eux, mais on a plus de travaux dans ce secteur-là, donc on ne peut plus utiliser la même stratégie. On est en train de regarder d'autres façons pour justement essayer de trouver des aires. Il n'y a pas beaucoup de place dans le coin.

Marie-Eve Fortin

Puis vous aviez utilisé la piste cyclable, mais dans le cas de la phase 2, la piste cyclable, elle n'est pas prévue à être fermée, à ma compréhension.

Isabelle Chapados

On prévoit la déplacer.

Marie-Eve Fortin

La déplacer?

Isabelle Chapados

Oui, sur Gouin, près du parc pour éviter les croisements.

Marie-Eve Fortin

Est-ce que c'est ce qui a été présenté dans les documents d'étude d'impact?

Mireille Paul

Peut-être, madame Rodrigue, pour vous aider dans votre questionnement, moi j'ai vu dans un tableau récapitulatif qu'elle demeurerait ouverte.

Julie Rodrigue

Oui, effectivement, la piste cyclable demeure ouverte. Le rapport que je parlais d'Intervia, c'est une firme, dans le fond, qui fait de l'optimisation de la circulation pendant des chantiers. Donc, on a eu un premier rapport préliminaire, où est-ce qu'on leur a demandé de nous optimiser, où est-ce qu'on devrait mettre la piste cyclable, les mesures de sécurité et tout ça. Et quand le contrat va être envoyé à l'entrepreneur, on va avoir une meilleure idée de sa stratégie à lui. On va faire faire une mise à jour de notre étude de circulation pour être sûrs qu'on est optimisés avec les détours par rapport aux travaux qui vont être réalisés.

Marie-Eve Fortin

Très bien. Donc, je comprends que les détails sont à suivre, parce que si je me rappelle bien, les conclusions de cette étude-là, ils ne recommandaient pas le déplacement ni la fermeture, mais plus des signaleurs sur place pour bien contrôler la circulation. Madame Lachance, je reviens vers vous. Donc je vous remercie, c'était votre deuxième question. Donc je vous remercie pour votre participation.

Marie Lachance

Merci beaucoup.

Marie-Eve Fortin

Bonne soirée.

Pierre Lachapelle, citoyen

Marie-Eve Fortin

Donc, je vais inviter monsieur Pierre Lachapelle à l'avant, s'il vous plaît.

Pierre Lachapelle

Bonsoir, madame la présidente. Bonsoir, madame la commissaire. Et merci à tous les professionnels qui répondent à nos questions ce soir, c'est très intéressant et informatif. Ma première question, si je peux la poser, peut-être que je suis hors d'ordre, vous m'arrêterez. J'aimerais savoir, avant 2018, avant l'urgence qui s'est présentée à Hydro-Québec, quels sont les moyens qu'Hydro-Québec utilisait pour surveiller l'état du mur dont il est question ce soir.

Marie-Eve Fortin

Madame Rodrigue?

Julie Rodrigue

Oui, Julie Rodrigue, donc pour répondre à la question de monsieur Lachapelle, je vais céder la parole à mon collègue Simon-Nicolas.

Simon-Nicolas Roth

Oui, en fait, le mur construit en, de 1928 à 1909 (sic) a eu un suivi constant durant sa vie, potentiellement que dans les dernières années, suite au déluge du Saguenay, donc la mise en place de la *Loi sur la sécurité des barrages*, il y a eu plus d'inspections parce qu'il y avait un programme de sécurité obligatoire donné par le gouvernement. Donc, mais malgré tout, Hydro-Québec avait un programme de sécurité avant la loi. Donc, on s'était déjà prémunis d'études et de sécurité avant même que la loi nous le demande, mais aussi d'inspection au terrain. Il y a eu des interventions qui avaient été réalisées historiquement pour assurer que ce mur-là reste sécuritaire. Donc, si je peux faire un petit bilan sur comment on fait nos visites, donc selon notre programme de sécurité et associé à la *Loi sur la sécurité des barrages*. Le niveau de surveillance est défini par un certain calcul dans la loi. Le mur Simon-Sicard est un degré de surveillance A, qui fixe un minimum de quatre visites de reconnaissance par an et une inspection régulière et une inspection statutaire, ce qui donne 6 visites. Il y a aussi des études de sécurité qui doivent être réalisées et soumises au gouvernement. Donc, la première a été réalisée en 2011 et il y en a une autre qui a été déposée récemment en 2024.

Marie-Eve Fortin

Merci

Pierre Lachapelle

J'ai une question.

Marie-Eve Fortin

Tout à fait.

Pierre Lachapelle

L'initiateur dans sa présentation a mentionné que 12 variantes avaient été examinées avant d'arriver à la proposition qui est devant nous ce soir. Et quand on parle de ce genre de dossier là, qu'on parle de faire un remblai dans une rivière, ça peut chatouiller certains citoyens. Alors,

est-ce que les experts de l'initiateur ou ceux du gouvernement du Québec qui sont présents ici aussi ce soir pour les assister peuvent nous présenter deux ou trois options autres ? Est-ce que ça serait peut-être possible sans remblai ? Est-il qu'il y avait d'autres options faisables pour arriver au même résultat, mais sans remblai ?

Marie-Eve Fortin

Donc, vous parliez de 12 variantes, mais il y avait 5 familles, dont le remblai, mais il y a aussi les pieux, par exemple, et autres. Vous, vous voulez savoir en dehors de ces 5 familles-là, d'autres types de...

Pierre Lachapelle

Les cinq familles m'ont échappé, excusez-moi, mais...

Marie-Eve Fortin

Il n'y a pas de souci.

Simon Léveillé

Il y avait 12 variantes, deux options préférentielles avant celles qui est devant nous ce soir.

Marie-Eve Fortin

Avant d'adresser la question peut-être au ministère responsable de l'Environnement, j'aimerais revenir auprès de monsieur Roth, si vous pouvez juste nous redécrire là les variantes versus les familles pour éclaircir le tout, puis après ça on pourrait aller voir du côté du ministère responsable de l'Environnement, voir s'il y avait d'autres options qui auraient pu être envisagées pour réaliser ces aménagements-là.

Simon-Nicolas Roth

Oui, en fait, je vais appeler Jean-Yves Morency pour expliquer ces variantes.

Marie-Eve Fortin

Oui, remonter aux familles aussi, là. On va démystifier le tout.

Jean-Yves Morency

Donc, bonjour, bonsoir, plutôt. Mon nom est Jean-Yves Morency. On va projeter une petite diapositive pour montrer les différentes variantes. Donc, comme ça a été indiqué plus tôt, il y a 12 variantes qui ont été analysées, séparées en cinq grandes familles. Donc, si on commence en haut à gauche, pour la première famille, il avait la famille pieux. Il y avait ensuite au centre en haut la famille en sol renforcé. Ensuite, il y avait la famille avec panneaux préfabriqués. Il y avait la famille en bas à gauche, nouveau barrage, et finalement en bas, à droite, la famille remblai amont. Est-ce que ça répond à la question, madame la présidente ?

Marie-Eve Fortin

Ça répond à la question des familles. Là, on comprend que c'est ces cinq grandes familles-là, puis après ça découlent les 12 variantes que vous pourriez résumer rapidement.

Jean-Yves Morency

Les 12 variantes, OK. Rapidement, il faudrait aller à l'acétate 47, s'il vous plaît. Ou la diapo 47. Donc, dans ce tableau-là, on voit de la gauche vers la droite, dans les colonnes, les catégories. Donc, on a deux catégories, nouvelle paroi verticale, puis remblai amont. La deuxième colonne présente les familles, donc les cinq familles qu'on parlait. Et, finalement, dans la troisième colonne, on parle des différentes variantes qui ont été analysées. Donc, si on va rapidement dans les variantes reliées à la première famille, donc il y a pieux avec palplanches, il y a pieux tangents avec ancrage, peut-être aller trop rapidement, mais pieux avec palplanches, ça veut dire qu'on utilise un tube métallique qu'on rentre dans le sol, puis entre... qui sont à une certaine distance, puis entre, on met une plaque de métal qu'on appelle une palplanche qui a un certain, un profil pas droit, mais avec un angle.

Après ça, on a les pieux tangents avec ancrage. Quand on parle de pieux tangents, c'est les deux tubes qui sont... collés un après l'autre. Et puis, il y a l'ancrage pour reprendre une partie de la charge horizontale. Ensuite, il a le pieu tangent avec remblai amont pour reprendre une partie de la charge horizontale et le pieu tangent avec béton de liaison, c'est un peu, c'est comme il a été montré pour l'égout Curotte. Ensuite, on a la variante de mur en sol renforcé. Donc, on dit que c'est un sol renforcé parce qu'il y a des tirants d'ancrage qui sont placés dans le remblai, qui permettent de retenir le mur parois verticales. Ensuite, on avait pour la famille, avec panneaux préfabriqués, l'ancrage, les parois avec des ancrages ou la paroi avec un remblai amont pour ne pas avoir d'ancrages. Le nouveau barrage, c'est remplacer le mur de soutènement existant par soit un nouveau, un nouvel ouvrage en amont de l'existant, en aval de l'existant ou à la même position que l'existant. Et puis finalement, il y avait le remblai placé ou le remblai en paliers qui a été retenu. Donc rapidement, ça fait les 12 variantes.

Marie-Eve Fortin

Merci pour ce portrait rapide, monsieur Morency. Donc, je vais me tourner auprès du ministère responsable de l'Environnement. Je pense que vous aviez un expert en ligne pour la sécurité des barrages qui était disponible, si je ne me trompe pas.

Gabrielle Gosselin

Oui, exactement.

Marie-Eve Fortin

Où que peut-être qu'on pourrait faire appel à cette personne pour voir s'il y avait d'autres travaux qui auraient pu être réalisés autres que ce qui vient d'être présenté par l'initiateur.

Gabrielle Gosselin

Je commencerais peut-être un petit peu du côté du ministère puis je lui passerai peut-être la parole pour compléter si nécessaire par la suite. Comme ça a été mentionné, le projet comprend

la mise en place d'un remblai unique sur l'ensemble des secteurs. Un peu comme le mur a différents types de conception, le Ministère voulait, veut s'assurer que la variante qui va être retenue pour chaque secteur, qui vient répondre aux caractéristiques propres de chaque secteur pour limiter aussi les impacts potentiels que la mise en place de ce remblai-là pourrait avoir ou tout autre type de variante. Le choix de la variante, ça a été une préoccupation qui a été relevée auprès de nos différents experts, mais aussi au niveau de la consultation des communautés autochtones, donc, la préoccupation de monsieur Lachapelle a été sortie dans nos différentes consultations.

Actuellement, c'est ça la variante qui est retenue, c'est celle qui présente le plus d'impact sur le milieu hydrique actuellement. Donc ça va être un aspect qui va être au cœur de l'analyse environnementale qui va être effectuée. Donc l'objectif, ça va être que le Ministère prenne en considération tous les intrants que l'initiateur nous a fournis pour s'assurer que la variante en bout de course qui va être retenue est celle qui a le moindre impact pour chacun des secteurs visés. En tant que tel, ça a été mentionné un petit peu précédemment, mais c'est l'approche éviter-minimiser qui va venir gouverner un petit peu l'analyse qui va être faite. Donc, la proposition que la variante doit être motivée entre autres par le souci d'éviter ou de minimiser les atteintes sur le milieu humide et hydrique, dans le cas présent, de minimiser la détérioration de la qualité de vie des communautés avoisinantes également, mais aussi au niveau des pertes d'habitats dans l'habitat du poisson également.

Marie-Eve Fortin

Donc, parmi les cinq familles et les 12 variantes qui ont été présentées, est-ce qu'il y a d'autres types de travaux qui pourraient avoir lieu, qui pourraient répondre aux mêmes besoins ou pas?

Gabrielle Gosselin

Je vais passer la parole à mon collègue Jean-Simon Brault.

Marie-Eve Fortin

Monsieur Brault, vous êtes à distance.

Jean-Simon Brault

Bonjour tout le monde, Jean-Simon Brault, Direction de la sécurité des barrages. Bonsoir. C'est ça, au niveau des variantes, c'est des variantes les plus communes qu'on voit pour construire un barrage, la seule chose que je tiens à dire, c'est que nous notre côté, c'est nous notre rôle c'est de s'assurer que qu'est-ce qui est soumis par le propriétaire de barrage c'est sécuritaire, donc nous on vient pas s'ingérer un peu dans le concept, mais on s'assure qu'un concept proposé respecte les normes minimales de sécurité et que l'ouvrage est stable. Donc, disons dans les différents scénarios qui ont été proposés, ultimement je pense que l'ensemble des scénarios, évidemment Hydro-Québec, s'est assuré que l'ensemble des scénarios allaient respecter les normes minimales de sécurité. Donc, qu'est-ce que je peux dire, c'est qu'au niveau du remblai, un des gros avantages, c'est que cela c'est plus facile à entretenir, il y a moins de risques de corrosion, de déstabilisation, puis je pense que c'était une des préoccupations d'Hydro-Québec, mais pour répondre à votre question, est-ce que, possiblement qu'il y avait d'autres scénarios, mais j'en ai pas qui me viennent en tête, pour venir consolider le mur, c'est ça.

Marie-Eve Fortin

Merci, monsieur Brault. Merci, monsieur Lachapelle.

Pierre Lachapelle

Merci.

Marie-Eve Fortin

Bonne soirée. Il nous reste présentement deux citoyens et citoyennes inscrits au registre pour ce soir, puis on avance quand même assez rondement dans les questions-réponses. Il est 9h30, alors on va réouvrir le registre, pour quatre autres interventions. Donc, c'est des personnes dans la salle qui veulent aller s'inscrire, des gens à distance qui veulent également prendre une place, je vous invite à le faire. Pour les gens à distance, c'est via notre site Web, il y a un formulaire de prévu. Et il y a un numéro également de téléphone. Je ne le sais pas par cœur.

Numéro de téléphone 1 800 463-4732, poste 6. C'est affiché à l'écran, c'est parfait. Donc, je vais laisser peut-être un petit deux minutes, là, le temps que les gens s'inscrivent, puis on pourra poursuivre. Ou peut-être qu'on va prendre une petite pause, tiens. Une petite pause de dix minutes, le temps de boucler ces nouvelles inscriptions-là, puis on pourra poursuivre avec madame Carrère. Ah! Mais je vois qu'il y a un désistement. Donc, on pourra pouvoir poursuivre avec monsieur Bélanger. Donc retour dans dix minutes.

Pause

Marie-Eve Fortin

Je vous invite à reprendre place, s'il vous plaît, on va reprendre les travaux. Merci de reprendre place, personnes-ressources incluses, initiateur, Hydro-Québec. On va reprendre les travaux. Je vous remercie de prendre place. Je vais repartir le décompte.

André Bélanger, pour la Fondation Rivières

Marie-Eve Fortin

On va poursuivre avec notre prochain intervenant. Je vais inviter monsieur André Bélanger à la table à l'avant. J'en profite également pour vous préciser que le registre est maintenant fermé pour la soirée. On a eu plusieurs autres inscriptions. Donc ça va être, le registre est fermé. Bonsoir, monsieur Bélanger.

André Bélanger

Bonsoir. Donc, c'est André Bélanger de la Fondation Rivières. Bon, on a parlé un peu plus tôt.

Marie-Eve Fortin

Oh, rapprochez-vous du micro si vous êtes capable.

André Bélanger

Ouais, je suis capable.

Marie-Eve Fortin Parfait.

André Bélanger

Merci. On a parlé plus tôt de l'option, la variante par palier qui, de facto, est quelque chose à laquelle on a assisté nous quand Hydro-Québec l'a présenté. C'était pas présenté comme une option, c'était présenté comme une option la solution, donc il y a eu un changement, et ça offrait par défaut un accès aux berges. Parce que c'est pas pour aller se baigner puis pour se promener avec une embarcation puis s'installer sur le bord, donc c'était par défaut un accès qui venait d'ouvrir sur un territoire quand même important, 1,2 km. Hydro-Québec se préoccupe de ses responsabilités en matière de sécurité publique et en cas d'accident et aussi de santé publique, donc les débordements et la question de l'émissaire Curotte est important.

Ma question, première question, c'est avec Hydro-Québec. Si le, mettons que le tuyau de l'émissaire Curotte était rallongé, afin d'évacuer les eaux usées un peu plus loin de la berge, comme dans plusieurs stations d'épuration à Montréal, et qui ferait en sorte que l'eau ne serait plus contaminée. Et si la Ville prenait la responsabilité en cas d'accident, est-ce qu'Hydro-Québec serait prêt à proposer des améliorations au projet qui offriraient plus d'accès par défaut aux berges? Et si oui, est-ce que ces aménagements-là pourraient amener Hydro-Québec à reconsidérer la décision d'abandonner la variante par palier sur l'entièreté du secteur ou sur certaines portions.

Marie-Eve Fortin

Quand vous parlez de variante par palier, vous parlez vraiment de l'aménagement qui a été présenté en 2022 qu'on a vu plus tôt, ce soir, on nous a expliqué que c'était un concept.

André Bélanger

Exact.

Marie-Eve Fortin

Parfait, votre question est claire, donc je comprends que, madame Rodrigue dans l'étude d'impact, c'était mentionné à un certain endroit que c'était complexe le prolongement de l'émissaire Curotte, on sait que c'est la responsabilité ultimement de la Ville, mais peut-être nous expliquer en quoi ce serait complexe ce prolongement-là, puis on pourra retourner auprès de monsieur Léveillé de la Ville par la suite pour voir ce qui en est par rapport à...

André Bélanger

C'était pas exactement ça.

Marie-Eve Fortin

On peut commencer par ça, puis après ça, on ira avec les aménagements, là, si c'était, je comprends que votre question, c'est si on pouvait prolonger l'émissaire Curotte, si on pourrait revenir sur des aménagements prévus en berge pour...

André Bélanger

Si on corrigeait le problème de qualité de l'eau, est-ce qu'Hydro-Québec reviendrait avec des aménagements?

Marie-Eve Fortin

Parfait. Madame Rodrigue?

Julie Rodrigue

Oui, donc Julie Rodrigue. Merci madame la présidente. En fait, comme ça a été discuté un peu plus tôt, pour répondre à votre question initiale sur la possibilité de prolongement puis les embûches techniques qu'on aurait pu rencontrer. En fait en 2020, ça a été présenté des options justement, puis une des options c'était de prolonger l'émissaire Curotte. Mais il faut comprendre, juste avant de continuer, je vais juste faire un aparté. Il faut comprendre les perceptions. L'émissaire Curotte, ce qu'il déverse présentement, même que dans le cadre du projet d'Hydro-Québec, on ferait un prolongement, on ferait un prolongement uniquement pour sortir de notre solution. Donc, ce serait un prolongement de 10-15 mètres. Donc, ce qui sort présentement au niveau du mur sortirait 10 à 15 mètres plus loin. Notre projet affecte pas le contenu de ce qui sort, la qualité, la fréquence ou quoi que ce soit. C'est vraiment juste, ce serait un prolongement uniquement pour sortir de notre solution qui serait en remblai tout le long si on ferait le prolongement d'un émissaire.

Quand on a présenté cette solution-là, on avait des choix, soit par pieux, soit un prolongement de l'émissaire, mais c'est un point de vue de réalisation des travaux qu'on n'était pas en mesure de le prolonger, particulièrement parce que pour être capable de prolonger l'émissaire et assurer une faisabilité technique, il aurait fallu obstruer l'émissaire plus longtemps que ce que la Ville pouvait se permettre avec ces contraintes techniques de nécessité de surverse en cas de pluie. Fait que ça c'est vraiment notre première raison, c'est que techniquement, on n'était pas en mesure d'accommoder les contraintes techniques puis de nous, réaliser les travaux de prolongement. Donc, on a bifurqué vers une solution qui satisfaisait l'ensemble des parties.

Marie-Eve Fortin

Et puis pour répondre au deuxième volet de monsieur, si on reste de façon hypothétique advenant que bon, ça aurait été possible de répondre aux contraintes de la Ville et de le prolonger. Est-ce que le concept de 2022 aurait été revu? Est-ce qu'il y a d'autres aménagements qui auraient pu être mis en place pour donner un accès, davantage accès à la rivière et aux berges, hypothétiquement parlant?

Julie Rodrigue

Oui bien, il y a deux volets en fait, je vais commencer par le premier volet puis le deuxième, je vais le laisser à mon collègue sur nos obligations à court terme d'Hydro-Québec envers la sécurité du public. Mais pour ce qui est de donner des accès, Hydro-Québec, on a développé un projet qui est le mieux équilibré entre le milieu naturel, le milieu humain et la sécurité. Donc, on fait beaucoup de compensations sur site, on fait des fosses aquatiques, on fait de la végétalisation. Ça favorise la faune, la biodiversité sur place et à venir. Fait qu'il faut comprendre que faire des accès là, ça viendrait un peu retirer ces compensations-là. Dans ce projet-là, Hydro-Québec a pris la décision de favoriser l'environnement par la maximisation des compensations in situ.

Marie-Eve Fortin

Très bien merci, au niveau de la Ville?

Simon-Nicolas Roth

Moi c'est ça, ma collègue voulait que je complète.

Marie-Eve Fortin

Ah! Oui, excusez-moi, j'avais pas vu le petit jeu entre vous.

Simon-Nicolas Roth

J'ajouterai aussi que la variante des blocs, c'est comme des LEGO qu'on mettait, faut pas oublier qu'il y a des impacts de glace importants, puis on vit au Québec, donc la météo complexe amenait des difficultés au niveau de cette variante-là, que lorsqu'elle a été présentée n'avait pas encore été évaluée. Donc il y avait un fort risque que ces blocs-là se déplacent en fonction de la glace dans le fond qui coule le long bien qui coule, en fait, qui se déplace sur l'eau. Au niveau de la sécurité du public, Hydro-Québec suit dans le fond les encadrements, on s'est positionné à l'interne de l'Association canadienne des barrages, donc l'Association canadienne des barrages a émis, il n'y a pas si longtemps, une orientation pour la sécurité du public qui est un document qui est reconnu internationalement, parce qu'il y a énormément d'incidents ou de décès associés à travers le monde, à la présence du public autour des aménagements hydroélectriques.

Donc, la variante blocs posait un enjeu associé à la sécurité du public, notamment par la hauteur des blocs, donc le risque de chute, mais aussi l'accès à l'eau. Faut pas oublier qu'on a une mission électrique. Donc, nous, ce qu'on vise, c'est protéger le public. Donc, selon l'encadrement interne d'Hydro-Québec qui est calqué sur l'Association canadienne des barrages, ce n'est pas de notre mission de donner un accès à l'eau qui pose un risque dans le fond sur la sécurité du public.

Marie-Eve Fortin

Merci. Donc, je retourne auprès de monsieur Léveillé. Avez-vous des compléments d'information à apporter par rapport à un prolongement éventuel hypothétique de l'émissaire Curotte?

Simon Léveillé

Oui, j'aimerais apporter un complément. Simon Léveillé, l'association est faite entre le problème de qualité de l'eau qui pourrait être réglé par le prolongement, j'aimerais apporter des éléments d'information par rapport à ça. L'émissaire Curotte, c'est l'ouvrage de surverse qui est présent, dont la sortie donne directement au parc Louis-Hébert. Mais malheureusement notre réseau d'égouts, il date de longtemps, il est très grand sur l'île de Montréal, il est vieux. Il date d'une époque où on envoyait toutes les eaux directement au fleuve, des ouvrages de surverse, il y en a pas seulement un à Curotte. Si les autres ouvrages de surverse qui sont en amont, qui influencent possiblement aussi la qualité de l'eau à cet endroit-là, il y a entre autres, il y a une sortie.

Tout ça est disponible aussi en données publiques sur les données ouvertes de Montréal. Il y a le registre des ouvrages de surverse et des fréquences de débordement. Il y a entre autres, l'autre ouvrage en amont qui existe, c'est à Saint-Denis, il y a une autre sortie qui est significative, à Auteuil, il y en a une autre qui est plus grande, puis à Saint-Laurent, il y en a également une autre de grande taille. Donc, c'est pas certain, il faut pas faire une association directe entre le prolongement de l'émissaire Curotte et nécessairement obtenir une qualité d'eau qui serait correcte. C'est un complément de réponse que je voulais apporter.

Marie-Eve Fortin

Parfait. Merci, monsieur Léveillé. Monsieur Bélanger, votre deuxième question?

André Bélanger

Je peux pas faire une précision là-dessus?

Marie-Eve Fortin

Non, juste votre deuxième question. Mais si vous voulez faire des précisions à compter du 7 juillet.

André Bélanger

Oui, j'ai compris ça. La question s'adresse à la ville de Montréal. Considérant que l'émissaire Curotte est situé dans un contre-courant qui fait en sorte que les objets flottants non identifiés s'accumulent près des résidences, et que dans une rivière il est normal qu'après des déversements ça reste contaminé pendant 24 à 48 heures, comme on le voit à Verdun, avez-vous évalué la possibilité, est-ce que la ville de Montréal avait évalué la possibilité de rallonger le tuyau de l'émissaire Curotte? Ou évalué des solutions qui permettraient de réduire l'impact de ces surverses, par exemple des filets, des barrières flottantes qui permettraient d'intercepter ces matières-là qui s'accumulent en berge et qui permettraient auquel cas, ça permettrait de rendre le lieu fonctionnel et pas baignable, mais au moins navigable après un certain temps après des déversements. Donc, par temps sec.

Marie-Eve Fortin

Monsieur Léveillé?

Simon Léveillé

J'ai pas connaissance de toutes les évaluations qui peuvent avoir été faites à la ville de Montréal au Service de l'eau, mais je n'ai pas connaissance d'une évaluation qui aurait été faite à ce sujet-là, à cet endroit-là.

Marie-Eve Fortin

Est-ce qu'il y a des mesures qui sont possibles, il y a d'autres ouvrages de surverse comme vous avez mentionné, est-ce que ça a déjà été mis en place de telles mesures pour limiter la propagation de débris et autres?

Simon Léveillé

Ces mesures-là sont extrêmement complexes à mettre en œuvre. Je vais vous sortir des chiffres. Les débits, par exemple, je vais sortir des quantités d'eau qui véhiculent par cet émissaire-là. Si on regarde les dernières grosses pluies qu'il y a eu, comme 13 juillet 2025, 9 août 2024, les quantités d'eau qui sortent par l'émissaire, ça atteignait, par modélisation c'est une estimation, c'est pas précis, c'est environ 34 m³ par seconde, on peut croire que ça peut sortir jusqu'à 40 m³ par seconde environ, donc des m³ par seconde, qu'est-ce que c'est, dans un autre chiffre, 35 m³ par seconde ça serait 35 000 litres par seconde. 35 000 litres par seconde c'est 35 000 pintes de lait par seconde, fait que c'est une quantité extrême.

À la station d'épuration, on traite environ 22 m³ par seconde pour toute l'île de Montréal. C'est notre débit d'eau usée typique qui est reçu à la ville de Montréal. Donc, avoir un ouvrage de traitement uniquement pour un des émissaires de surverse, c'est un débit supérieur à ce qu'on traite pour toute l'île d'eau usée, d'avoir un système des grillages de file c'est, c'est astronomique comme effort d'entretien et effort de coût. C'est quelque chose qui est difficile à évaluer. Est-ce qu'il y a une évaluation détaillée qui a été faite là-dessus? Non, pas à ma connaissance. Pourquoi il n'y en aurait pas qui aurait été faite c'est parce que c'est à très très grande échelle là qu'est-ce que ça prendrait. On le sait d'avance, que c'est astronomique.

Marie-Eve Fortin

Merci, monsieur Léveillé. Merci à vous. Bonne soirée.

Jocelyn Duff, citoyen

Marie-Eve Fortin

Donc, je vais inviter maintenant monsieur Duff à la table à l'avant. Bonsoir Monsieur Duff.

Jocelyn Duff

Bonsoir et merci de nous accueillir ce soir. Je me trouve très chanceux de pouvoir passer le deuxième tour. C'est ça, donc je vais y aller avec ma première question. En 2019, lorsque j'ai vu les enrochements de la phase 1, je connaissais pas le fonctionnement avec le BAPE et tout, alors je me suis adressé au ministère de l'Environnement. Et j'ai eu une réponse assez rapide concernant si on pouvait comme public s'exprimer et les correspondances que j'ai, les réponses

que j'ai eues, je sais pas, c'est des lettres d'une page, c'est des documents que je peux, des copies que je peux déposer à la commission si vous voulez, et j'ai eu une réponse de madame Mélissa Gagnon, 2019, qui était la directrice de l'Évaluation environnementale des projets hydriques et de monsieur Yves Rochon, direction générale de l'Évaluation environnementale et stratégique. Ma question était si on pouvait s'exprimer sur le projet, ce qui s'en venait, ce qui avait été fait. Et ce qu'on m'a dit, les deux réponses à six mois d'intervalle sont presque identiques, c'est qu'on pourrait s'exprimer sur les deux phases. Mais de la façon que c'est dit, bon, c'est la PÉEIE, la Procédure d'évaluation et des examens, des impacts sur l'environnement et c'est ça dans le cadre de l'application de la Procédure d'évaluation d'examen des impacts sur l'environnement, le projet qui sera analysé inclura les secteurs réhabilités en urgence. C'est ça qui a été dit et formulé autrement dans l'autre lettre, le projet global demeurant assujéti à la PÉEIE, bon, etc., fait que ma question est, est-ce que la commission peut nous dire si les audiences publiques couvrent l'ensemble du projet, c'est-à-dire la phase 1 et la phase 2?

Marie-Eve Fortin

Je peux vous dire que le mandat qui a été donné au BAPE, c'est pour la phase 2. Maintenant, il y a des travaux correctifs qui sont prévus pour la phase 1. Il y a certains liens qu'on peut faire. On va probablement poser des questions éventuellement aussi sur les apprentissages qu'on peut faire des travaux de la phase 1, mais on n'ira pas réanalyser les travaux qui ont eu lieu pour la phase 1. Maintenant on pourrait demander au ministère responsable de l'Environnement d'expliquer la différence, d'expliquer en fait les correspondances que vous avez reçues et les justificatifs qui ont été donnés par rapport à ça, puis d'expliquer aussi ce qui était prévu pour la phase 1 versus la phase 2 pour les citoyens. Donc, madame Gosselin?

Gabrielle Gosselin

Gabrielle Gosselin, ministère de l'Environnement. Oui, donc on a pris connaissance justement de cette lettre dans la préparation du dossier. Donc, quand il est question initialement de projet global dans les lettres, donc le Ministère fait référence autrement dit au projet dans son ensemble. Donc dans ce cas présent là, la phase 1 et la phase 2 ensemble. À cause qu'il y a eu une urgence d'agir en 2018-2019, la phase 1 a été sortie du projet global pour être soustraite à la procédure d'évaluation environnementale. Comme ça a été mentionné, il y a une analyse qui a été faite de cette phase 1 là dans le cadre des autorisations ministérielles qui ont été délivrées à Hydro-Québec pour la réalisation de ces travaux-là. Actuellement, on est dans la phase 2, donc c'est ce qui reste du projet global à réaliser. Donc c'est cette portion-là du projet qui est actuellement en cours d'analyse et qui demeure assujéti à la procédure, donc qui va passer dans la procédure dans son ensemble.

Marie-Eve Fortin

Donc, de ce que je peux comprendre, c'est que dans les lettres qui ont été adressées à monsieur Duff, c'était avant que la phase 1 soit soustraite de la procédure?

Gabrielle Gosselin

C'est 2019, donc c'était déjà annoncé que la phase 1 était soustraite, les travaux étaient en cours à ce moment-là.

Marie-Eve Fortin

Puis, c'était quand même avancé que les citoyens allaient pouvoir s'exprimer de façon globale, malgré ça?

Gabrielle Gosselin

Quand on en parlait là de mention globale, comme monsieur Duff l'a mentionné, il était question d'intégrer les secteurs de la phase 1 dans l'analyse, donc ce qu'on entendait par là, c'est ce à quoi l'initiateur aussi s'était engagé, c'est de les inclure dans la zone d'étude. Donc ce qu'on constate dans l'étude d'impact, les secteurs qui ont été réalisés en urgence sont inclus dans la zone d'étude du projet que l'initiateur a réalisé pour la phase 2. Puis cette phase 1, si je peux compléter, est prise en considération comme état initial de la phase 2. Donc elle est prise en considération aussi dans l'analyse de la phase 2 comme étant l'état initial.

Marie-Eve Fortin

Elle est prise en considération, mais elle a fait l'objet d'un décret de soustraction.

Gabrielle Gosselin

Exactement.

Marie-Eve Fortin

Donc, elle ne fait pas l'objet de la présente, du présent mandat qui traite de la phase 2. Est-ce que c'est plus clair pour vous, monsieur Duff? (inaudible)

Jocelyn Duff

Je comprends, mais ma question a mené vers ça aussi, une réponse semblable. Oui, vous avez répondu.

Gabrielle Gosselin

On aurait un complément d'information, je vais passer la parole à ma collègue Annie Ouellet.

Annie Ouellet

Annie Ouellet, ministère de l'Environnement. En fait, il faut comprendre aussi que les apprentissages de la phase 1, nous, on les considère dans l'analyse. Donc, il y a différents constats qui ont été faits suite aux travaux de la phase 1, donc nous, ça vient teinter effectivement l'analyse qu'on fait du projet. On peut s'en inspirer.

Marie-Eve Fortin

Merci pour le complément.

Jocelyn Duff

D'accord, alors je passe à la question 2. Elle concerne un document qui est numéroté PR5.7.2. Ça, c'est l'étude d'Englobe qui est datée de 2020 où, ça s'appelle le titre c'est Évaluation environnementale phase 1. Et c'est pas numéroté les pages là, mais il y a une section d'une

dizaine de pages environ, mon ordinateur était pas capable de calculer là, c'est entre la page 272, attendez, 272 et 280, à peu près 280. En tout cas, il y a des plans très détaillés de la compagnie d'électricité à l'époque, la Montreal Land Power, je me souviens plus du nom exact, 1929, qui montre les conduites de canalisation.

Il y a aussi des échanges de lettres entre la ville de Montréal, la Résidence Berthiaume-Du Tremblay, on est en 1991 parce qu'il y a un agrandissement qui est projeté à la Résidence Berthiaume-Du Tremblay et l'architecte qui s'occupe du projet lui, l'intermédiaire, puis il reçoit les lettres de la ville de Montréal, il y a des noms, chef de division, de la voirie, etc. Il donne des copies aussi à la division, à Hydro-Québec pour les propriétés immobilières. Et là-dedans, il est clairement écrit, puis là on est en 1991, peut-être que ça a changé. C'est bien dit dans une lettre officielle de la Ville, « l'égout collecteur de 66 pouces de diamètre, ainsi que la servitude grevant le lot 218-2-1 », ça c'est l'ancienne numérotation de cadastre avant la réforme cadastrale, « en cause sont la propriété d'Hydro-Québec, mais ledit égout est entretenu par la ville de Montréal ». Il y a des canalisations 66 pouces. Puis d'ailleurs bien c'est ça, de toute façon, il y a des photos d'archives que je connais moi, je suis membre de la Société d'histoire, on voit les canalisations, c'est fait en même temps que le mur de béton, il y a des travaux qui se font pour les canalisations. Donc, ma question est...

Marie-Eve Fortin

Par rapport à la propriété de cette canalisation?

Jocelyn Duff

Alors ma question est assez courte. Qui est propriétaire de l'égout de la rue Curotte?

Marie-Eve Fortin

Très bien, on va poser la question à madame Rodrigue.

Julie Rodrigue

Julie Rodrigue, Hydro-Québec. Pour revenir un petit peu dans l'historique de la construction du mur, effectivement lorsqu'Hydro-Québec, ou en fait c'était Power Corporation dans ce temps-là, a construit le mur, effectivement il y a eu une canalisation construite en même temps. Cette canalisation-là servait à dévier le ruisseau Curotte. Donc initialement, la conduite, elle n'était que pour dévier le ruisseau Curotte, c'était une déviation pluviale. On les voit sur nos plans de 1929. Il y avait vraiment une structure de captation qui a été mise dans le lit du ruisseau. Donc le ruisseau arrivait, il passait le long, dans ce temps-là, il y avait le tramway, donc le ruisseau passait le long du tramway, tombait dans la structure qui a été mise en place et était dévié pour sortir dans la rivière via l'émissaire Curotte dans ce temps-là.

Parce qu'évidemment, comme on faisait un mur, le ruisseau qui se déversait naturellement dans la rivière, il fallait qu'il y ait toujours une sortie, il fallait qu'il se rende encore à la rivière. Donc, initialement en 1929, effectivement, il y a eu une conduite, mais elle n'était que pour dévier le ruisseau Curotte. Puis selon ce qu'on a trouvé, ce serait en 1900, à la fin des années 40, en 1949, que la vocation de ce tuyau-là aurait été modifiée par la Ville où là, c'est carrément le système d'égouts de la Ville qui aurait été connecté sur cet émissaire-là, qui aurait déversé en

continu jusque dans les années 80 où ils ont mis leur l'infrastructure de leur station d'épuration dans les années 80, puis là, c'est devenu une surverse. Mais initialement, c'était une conduite uniquement pluviale pour le ruisseau Curotte.

Jocelyn Duff

Je sais pas, mais en 1991...

Marie-Eve Fortin

Monsieur Duff, la question c'est ici.

Jocelyn Duff

Oui, les correspondances en 1991, est-ce que l'État a changé, est-ce que c'est vrai ce qui est écrit dans les lettres qu'on a dans le document d'Englobe que c'est Hydro-Québec qui est propriétaire des égouts?

Marie-Eve Fortin

Madame Rodrigue?

Julie Rodrigue

En fait, de ce que je comprends, la lettre que vous parliez, ce serait plutôt pour derrière les résidences Berthiaume?

Jocelyn Duff

Oui, il y a un égout collecteur à Berthiaume-Du Tremblay qui, bien sur le plan ça s'en va vers le parc (inaudible), on voit pas à la fin, mais ça va se connecter. Il y a tout un réseau, on dirait, sur les plans.

Julie Rodrigue

Ça, c'est un autre, celui que je parlais, merci, celui que je parlais initialement, c'est vraiment celui qui descend vis-à-vis la rue Curotte puis qui sort à l'émissaire. Mais il y a aussi une conduite qui longe le mur, qui initialement était aussi une conduite pluviale pour capter les eaux étant donné qu'on (inaudible) un mur, les eaux étaient captées puis redirigées, étaient sorties l'autre côté du barrage de Simon-Sicard. Fait que oui, il y a une autre conduite là, effectivement.

Marie-Eve Fortin

Et Hydro-Québec était propriétaire à ce moment-là, de cette conduite-là?

Julie Rodrigue

Oui.

Jocelyn Duff

Et toujours propriétaire?

Julie Rodrigue

Celle-là, la conduite qui longe le mur, Hydro-Québec est propriétaire de la conduite avec un engagement de l'Arrondissement pour l'entretien et l'utilisation.

Marie-Eve Fortin

Très bien, merci. Merci, monsieur Duff.

Brigitte Robert, citoyenne

Marie-Eve Fortin

Donc je vais inviter madame Robert à la table à l'avant. Notre prochain intervenant sera par téléphone, ce sera monsieur Richard. Bonsoir, madame Robert.

Brigitte Robert

Bonsoir, moi, j'ai deux questions en lien avec Fort-Lorette, la placette Fort-Lorette, placette éphémère. Ma première question c'est, que comprendre de l'investissement de la société d'État pour la placette éphémère au bout de Fort-Lorette? N'est-ce pas une section du mur de soutènement tout aussi soumise à la loi sur les barrages comme le reste des sections? Comment ce fut possible de mettre en place un espace plat, promenable, ouvert sur la rivière et possiblement verdi, aménagé? Pourquoi c'est possible sur ce lieu et non sur la totalité des lots? En fait, c'est pour savoir c'est quoi la cohérence d'Hydro-Québec entre ce qu'il voulait démontrer en construisant Fort-Lorette, en ce qu'il nous a présenté avec cet espace-là qui était pour nous montrer selon le conseiller à la population, conseiller aux relations d'Hydro-Québec, pour montrer la beauté des choses qui pouvaient être mises en place par Hydro-Québec versus ce qui nous est présenté aujourd'hui dans les plans côté beauté, accessibilité, tout ça. Je voulais juste comprendre la différence.

Marie-Eve Fortin

Donc, pourquoi là et pas ailleurs?

Brigitte Robert

Oui, pourquoi cette section-là, c'est OK, on peut se promener dessus, on peut avoir accès et pas le reste des espaces qui sont aussi soumis à la loi sur les barrages.

Marie-Eve Fortin

Votre question est claire, madame Robert. Donc, madame Rodrigue?

Julie Rodrigue

Oui, Julie Rodrigue, Hydro-Québec. En fait, il y a deux volets pour répondre à cette question-là. La placette Fort-Lorette, en fait, c'est pas une promenade, c'est vraiment une percée. Il y a pas des gens qui peuvent se croiser à vélo ou quoi que ce soit c'est vraiment une percée. On s'avance, on regarde la rivière, il a un banc où on peut s'asseoir, puis on se retire. C'est pas non

plus comparable avec une promenade universelle, par exemple, où il y a des gens en vélo qui peuvent se croiser ou d'autres situations, des personnes à mobilité réduite qui faut qu'ils se croisent, c'est pas le même, c'est pas la même utilité, le même développement, je vais dire ça comme ça.

L'autre chose, c'est un volet sur la responsabilité, dans le fond, le milieu sensible à protéger. Quand on a fait nos consultations, nos consultations, parce que c'est un peu la promenade que vous voulez... discuter là pourquoi qu'on fait Fort-Lorette, mais qu'on fait pas une promenade plus pardon, une promenade sur tout le long. Donc, évidemment, quand on a fait nos consultations, la promenade, c'est un sujet, on comprend que c'est d'intérêt, mais c'est pas unanime non plus. Puis il y a un milieu sensible à protéger. Il y a certains qui veulent une promenade, il y a d'autres personnes qui en voulaient pas. Il y a des préoccupations quant à l'achalandage, le bruit, la quiétude des lieux puis Hydro-Québec a pas le rôle de prendre position pour un groupe par rapport à un autre groupe.

Marie-Eve Fortin

Peut-être nous expliquer comment ce concept-là de placette éphémère s'est développé, comment ça s'est mis en place?

Julie Rodrigue

Oui, Julie Rodrigue, Hydro-Québec. En fait, la placette éphémère, on l'a mise en place suite aux travaux de 2018-2019 où on a bien réalisé que les travaux faisaient pas l'unanimité. Hydro-Québec est consciente que les travaux qu'elle a faits étaient pas optimaux au point de vue de la population, de leur accès visuel et tout ça. Puis, étant donné qu'on faisait de l'ingénierie puis que la suite du projet était un peu plus tard, on a voulu faire une fenêtre dans le fond, sur ce qu'Hydro-Québec était capable de faire. Puis c'est ça, donc c'était une fenêtre pour montrer que, oui, effectivement, on avait fait quelque chose qui répondait pas aux attentes de la population en 2018-2019, mais qu'on pouvait aussi faire des choses qui allaient intégrer les préoccupations du milieu, d'où le fait qu'on a fait la placette Fort-Lorette.

Mireille Paul

Peut-être pour faire un petit peu de chemin sur la question de madame, dans le rapport qui porte, qui fait le compte rendu des recommandations de la table de travail, on parlait entre autres d'un belvédère à aménager. Est-ce que vous avez envisagé cette possibilité-là?

Julie Rodrigue

Oui, Julie Rodrigue, dans le fond pour le suivi des recommandations ou des discussions aux tables de discussion avec la population, j'inviterais Alain Paquette à venir faire le suivi s'il vous plaît.

Alain Paquette

Bonsoir, madame la commissaire, Alain Paquette, relations avec le milieu. Effectivement, l'idée d'un belvédère a été, c'est une des recommandations de la table, on l'a entendu aussi dans notre tournée de consultation, on doit l'admettre, comme on a entendu aussi de belles propositions pour un quai, pour une descente à kayak, pour différentes solutions

d'infrastructures, d'initiatives qui pourraient améliorer la qualité du milieu. La décision qu'on a prise c'est vraiment d'intégrer à même le budget du projet une somme de 1,2 million de dollars qu'on va remettre à l'arrondissement d'Achuntsic-Cartierville, on va vraiment permettre aux citoyens de s'exprimer puis de choisir dans le fond la meilleure initiative qui va améliorer la qualité de vie du milieu donc c'est l'orientation qu'on a prise.

Mireille Paul

D'accord, je vous remercie.

Alain Paquette

Bienvenue.

Marie-Eve Fortin

Votre deuxième question?

Brigitte Robert

Ma deuxième question, je veux juste dire que ça fait 5 ans qu'on s'exprime, je veux juste le dire. Ma deuxième question est aussi en lien avec Fort-Lorette. De qui relève la responsabilité civile sur la placette éphémère au bout de Fort-Lorette? Est-ce à la société d'État, l'arrondissement Achuntsic-Cartierville, la ville centre, après plus de 3 ans d'accès aux berges grâce aux travaux de réfection du mur de soutènement sur l'espace Fort-Lorette, qu'en est-il de l'utilisation de cet espace et de ses répercussions? Y a-t-il eu des dangers, des noyades, des blessures, des attroupements non désirés ou c'est seulement un lieu de recueillement accessible malgré que ce lieu fait partie de votre structure d'ingénierie telle que le reste des sections à réparer?

Marie-Eve Fortin

Donc qui assure le suivi de cet aménagement?

Brigitte Robert

Comment ça se passe, que se passe-t-il?

Marie-Eve Fortin

Très bien. Madame Rodrigue?

Julie Rodrigue

Julie Rodrigue, Hydro-Québec. Donc pour ce qui est du suivi de la placette Fort-Lorette, on a, pendant la première année, il y a plusieurs volets à cette question-là. Pour ce qui est du suivi, par exemple, de la survie des plantes ou quoi que ce soit, on avait des contrats de garantie avec les entrepreneurs. Donc ça, c'est le suivi qu'on a fait pour garantir que ce qu'on avait mis en place survivait et demeurerait beau et tout ça. Maintenant, quand il y a trait à la responsabilité civile qui a été abordée par madame Robert, quand on a fait la placette Fort-Lorette, on prend, habituellement, quand on fait des choses comme ça, on prend des ententes avec les propriétaires. Donc, quand qu'on a fait la placette Fort-Lorette, il y a eu un début de discussion avec l'Arrondissement, mais qui a pas abouti. Donc, il y a pas eu une entente concrète pour

Fort-Lorette. Par contre, pour la reconstruction de Fort-Lorette, si on le faisait, elle serait dépendante d'une entente prise avec la Ville pour ce qui est de la responsabilité.

Marie-Eve Fortin

Quand vous dites la reconstruction de la placette, ça, c'est au terme des travaux de la phase 2?

Julie Rodrigue

Effectivement, oui.

Marie-Eve Fortin donc, pour l'instant, je comprends que depuis la construction de la placette la responsabilité est assumée par? Au-delà du suivi des plantations ou de la végétation, c'est assuré par qui?

Julie Rodrigue

Je pense que pour répondre à ça, je vais appeler Laurence, Propriété immobilière, à venir démêler ça. Merci.

Marie-Eve Fortin

Bonsoir.

Laurence Olichon-Perreault

Bonsoir, Laurence Olichon-Perreault, je suis conseillère Propriété immobilière. En fait, comme mes collègues l'ont mentionné, lorsque la placette a été aménagée, on a transmis un document indiquant les diverses responsabilités qui incomberait à l'Arrondissement. Document qu'on n'a pas reçu, copie signée. Donc, pour nous, c'est considéré comme un parc, si on veut. Et Hydro-Québec, tends la responsabilité à l'Arrondissement.

Marie-Eve Fortin

Merci. Madame Simard, est-ce que vous pouvez compléter avec de l'information sur ce sujet-là? Qu'est-ce qui en est au niveau de l'Arrondissement et de cet aménagement?

Valérie Simard

Je pourrais pas ajouter aucune information par rapport à l'entente. Je sais qu'il y a pas d'entente qui a été signée. Je crois qu'effectivement un document qui a été soumis, mais qui a pas eu de suite. Je sais aussi que si aménagement il y a, Hydro-Québec nous mentionne qu'il va falloir faire un bail avec ces derniers entre la ville de Montréal et Hydro-Québec pour assurer la sécurité des usagers. Donc, si clôture ou non-clôture, il va falloir avoir un bail. Et on est encore en discussion à ce sujet-là parce qu'il y a un enjeu de bernaches autour.

Marie-Eve Fortin

Mais qu'est-ce qui fait que le premier document a pas été signé par l'Arrondissement?

Valérie Simard

Je ne pourrais pas répondre.

Marie-Eve Fortin

Est-ce que vous pouvez prendre la question en délibéré et nous revenir avec une réponse?

Valérie Simard

Je vais tenter de trouver la réponse.

Marie-Eve Fortin

Merci. Madame Robert?

Brigitte Robert

Il y a pas eu d'accident, pas de noyade, pas rien de catastrophique si vous avez pas ces infos-là?

Marie-Eve Fortin

Madame Simard, est-ce que vous avez eu des informations sur ce qui s'est passé suite à l'aménagement?

Valérie Simard

Absolument pas.

Marie-Eve Fortin

Merci beaucoup.

Alexandre Richard, citoyen

Marie-Eve Fortin

On va poursuivre avec monsieur Richard qui est au téléphone. Rebonsoir, monsieur Richard.

Alexandre Richard

Bonsoir, est-ce que vous m'entendez bien?

Marie-Eve Fortin

On vous entend bien.

Alexandre Richard

Excellent. Donc pour ma première question, c'est par rapport au document PR5.21. Attendez juste une minute, je vais valider là. Oui, c'est ça, PR5.21. À la page 147, c'est inscrit, j'ai un PDF, c'est inscrit que l'indice de la qualité (inaudible) la zone d'étude est tout de même satisfaisante. La source c'est le MELCCFP en 2021. Donc ma question par rapport à ce qui a été dit tantôt pour la qualité de l'eau. Est-ce que, en fait les travaux, de la manière que les travaux sont faits pour vérifier la qualité de l'eau, est-ce qu'il y a eu une détérioration entre 2021

et aujourd'hui et le cas échéant, est-ce que l'initiateur est en mesure de trouver les sources de contamination d'eau et de participer à l'amélioration de la qualité de l'eau dans le secteur?

Marie-Eve Fortin

Donc, c'est suite aux travaux de la phase 1, vous voulez savoir s'il y a une détérioration de la qualité de l'eau suite à ces travaux-là?

Alexandre Richard

Bien en fait, c'est juste que dans la phase 1, c'est inscrit que la qualité de l'eau est satisfaisante, puis tantôt lors d'une autre question, il y a quelqu'un qui a répondu que, je crois que c'était un suivi de qualité d'eau de la Ville, si je me trompe pas, qui a déterminé que la qualité de l'eau était pas bonne aujourd'hui. Donc, entre 2021 puis aujourd'hui, il y a nécessairement eu une dégradation de la qualité de l'eau d'après ce qu'on a comme référence. Vu que l'initiateur a déposé dans le document que la qualité de l'eau était satisfaisante. Donc, ma question c'est pourquoi il y a eu une dégradation de la qualité de l'eau dans le temps, puis c'est quoi les causes?

Marie-Eve Fortin

Très bien. Merci, monsieur Richard. Donc, on va passer la question à monsieur Léveillé, votre collègue qui est au service de la qualité des eaux.

Simon Léveillé

Oui, moi je suis au Service de l'eau, je vais donner un premier élément de réponse puis je vais laisser compléter après ma collègue Suzanne Boulet. Un des gros facteurs qui influencent la qualité d'eau en rive, c'est les débordements d'égouts. C'est ça pour les rivières à beaucoup d'endroits ou partout qu'il y a des villes autour qui ont des réseaux unitaires. Puis je vais vous partager les, on sait que ça, c'est un des gros facteurs qui l'influence là, puis je vais vous partager l'historique des débordements d'égouts qu'il y a eu, on fait un suivi à la ville de Montréal de tous nos ouvrages de surverse, puis on quantifie combien il y a de journées que des égouts ont débordé par année. Puis on en rend compte au Ministère, c'est disponible en données ouvertes, je vais vous donner en moyenne, j'ai sorti les chiffres pour l'émissaire Curotte lui-même. L'émissaire Curotte est représentatif du réseau, il est dans la moyenne, c'est pas un qui déborde plus ou moins dans la moyenne. Lui en moyenne il déborde 22 jours par année, puis dans le principal facteur qui influence la fréquence de 22 jours, pardon, pas 22 jours de débordement par année, mais 22 jours où qu'il y a au moins un moment où que ça a débordé dans la journée par année.

Puis, dans les statistiques, en 2020, c'est 23 jours qu'il y a eu au moins une fois, en 2021, 11 jours, en 2022, 25, 2023, 29, 2024, 26, 2025, 20. Puis le principal facteur qui influence la variabilité des principales presque uniques là, mais c'est vraiment principales, c'est l'intensité et la fréquence des pluies. Fait que 2021 a été une année peu pluvieuse, avec peu de pluies qui ont causé des débordements d'égouts. Donc, si le suivi de la qualité d'eau a été fait en 2021, moi, je m'attendrais à ce que la qualité mesurée est meilleure qu'une année moyenne nécessairement. Mais là, il faut toujours regarder la corrélation par rapport au débordement

d'égout. Je conclus ma réponse, je vais laisser ça, c'est ça mon volet réponse c'est par rapport aux ouvrages de surverse, puis je vais laisser Suzanne Boulet apporter un complément.

Suzanne Boulet

Bonsoir, Suzanne Boulet, Service de l'environnement. Je connais pas les études qui ont été faites par le ministère de l'Environnement. Je ne sais pas où étaient les points de prélèvement qui ont été utilisés, donc je peux difficilement commenter pourquoi la qualité était satisfaisante de par leurs études. Par contre, du côté de la ville de Montréal, les résultats que j'ai présentés sont basés sur 20 ans de collecte de données. Donc, les résultats, la qualité ne s'est pas dégradée dans les dernières années. Par contre, les points de prélèvement dont j'ai parlé tout à l'heure, c'est, si vous regardez sur la carte interactive du RSMA, c'est le point RDP 350 dans le programme QUALO. C'est un point de prélèvement qui se trouve à Sophie-Barat, donc en amont du barrage.

Et puis, pour 450 échantillons qui ont été prélevés de 2003 à 2026, il y a seulement 75 % des échantillons qui respectaient le critère du ministère de 200 coliformes fécaux par 100 ml, donc tous les usages permis incluant la baignade. Puis ce point-là, bien, la qualité était meilleure que le deuxième point dont j'ai parlé aussi. Le deuxième point se trouvait, bien se trouve encore au Parc-nature de l'Île-de-la-Visitation près du pont piétonnier. Et puis, les données remontent à 1999 jusqu'en 2026. Donc, pour 533 échantillons, 63 % des échantillons ont respecté le critère de qualité là de 200 coliformes fécaux. Pour nous, c'est pas suffisant pour dire que la qualité est satisfaisante pour autoriser ou permettre la pratique d'usage récréatif en contact direct avec l'eau. Donc, c'est basé là-dessus tout à l'heure que je vous disais que la qualité était pas satisfaisante, mais je peux pas comparer avec les études du ministère que je connais pas. Est-ce que ça répond, madame la présidente?

Marie-Eve Fortin

Oui, ça répond très bien. Donc, monsieur Richard, votre deuxième question?

Alexandre Richard

Oui, j'hésite, je pense qu'on va y aller dans la même veine, je poserai peut-être une autre question si j'ai le temps demain. Est-ce que par rapport justement aux questions précédentes, est-ce que, pour les surverses, est-ce qu'il y a des méthodes qui pourraient être intégrées à même le projet ou cumulativement à d'autres projets pour éviter, je sais pas s'il y a des ouvrages de retenue qui peuvent exister pour éviter que ces surverses là quand qu'elles arrivent, ça dégrade la qualité de l'eau pour qu'on puisse un jour se baigner dans la rivière? Est-ce que c'est envisageable à, je dirais moyen ou long terme?

Marie-Eve Fortin

Je vais réacheminer la question à monsieur Léveillé.

Simon Léveillé

Simon Léveillé. Allons-y pour le long terme. Il y a des efforts qui sont faits dans ce sens-là, il y a beaucoup, on en a mentionné tantôt. Dans le court/moyen terme, dans la Stratégie montréalaise de l'eau 2025-2034, un des éléments, c'est l'orientation 4. L'orientation 4, c'est la réduction des

volumes débordés. L'objectif là-dedans, il est quantifiable. On le quantifie, c'est technique là, mais c'est 12 % pour une pluie de 10 millimètres. C'est quand même, on parle de, c'est minime là. Fait que ça aura pas encore un impact très significatif sur la fréquence des débordements. Par contre, ça va être dans le bon sens. Puis les efforts qui existent pour ça, sont multiples. Je vais en nommer quelques-uns, mais je vais te laisser compléter après. Je vais nommer c'est ça là, tout ce qui est bassins de rétention publique, tout ce qui est bassins rétention privée qui découlent du règlement 20-030. Tout ce qui est l'effort de redirection de gouttières vers les zones non imperméables, tout ce qui est des réaménagements des parcs, les, on appelle ça les jardins de pluie, je crois?

Valérie Simard

Parcs éponges.

Simon Léveillé

Parcs éponges, puis c'est des exemples là. Puis ça, ces solutions-là elles doivent être implantées, elles peuvent pas être implantées seulement à un endroit précis là. Il faut retenir l'eau partout pour avoir un impact. Toute rétention qui est faite n'importe où, où ce que la pluie tombe, que l'eau coule ultimement vers cette sortie-là, bien ça a un impact positif. Fait que toute rétention qui est faite dans le bassin versant, la zone où que l'égout se dirige vers ce point-là, bien ça a un impact positif, fait que c'est un effort global qui est requis pour avoir une amélioration là-dessus.

Marie-Eve Fortin

Merci, monsieur Léveillé. Merci, monsieur Richard, bonne fin de soirée.

Jean Allard, citoyen

Marie-Eve Fortin

Donc je vais inviter maintenant monsieur Jean Allard à la table à l'avant. Puis on va conclure avec notre dernière intervenante, madame Lachance, qui va être au téléphone par la suite.

Jean Allard

Bonsoir.

Marie-Eve Fortin

Bonsoir.

Jean Allard

Alors, questions courtes, la première porte sur la place Lorette, la placette Lorette ainsi que la phase 1. Au cours, parce que j'habite le quartier depuis longtemps, j'ai constaté parce que le soleil est à l'ouest, donc frappe la rive du côté de la place Lorette. Quels sont les efforts, qu'est-ce qui a été envisagé pour diminuer les îlots de chaleur. Autant la place Lorette que tous les

ouvrages qui sont là, surtout la phase 1, évidemment la phase 2 éventuellement. Alors quels sont les efforts qui vont être faits pour diminuer les îlots de chaleur. Première question.

Marie-Eve Fortin

Parfait, votre question est claire. Madame Rodrigue, donc faire le lien avec la phase 1, qu'est-ce qui a été envisagé, mais aussi qu'est-ce qui est envisagé pour la phase 2?

Julie Rodrigue

Oui, en fait, Julie Rodrigue, Hydro-Québec, pour les îlots de chaleur, notre solution qui inclut la végétalisation de nos remblais va venir répondre à ce questionnement-là. Et comme on va végétaliser non seulement la phase 2, mais aussi abaisser et végétaliser les remblais de la phase 1, on va appliquer dans le fond la solution à l'ensemble de notre projet.

Jean Allard

Il y a eu beaucoup de commentaires sur la question de l'émissaire Curotte, il y a monsieur Léveillé tout à l'heure qui a mentionné que l'axe des courants, je pense que personne s'était attardé à ça, le représentant de la Ville a dit qu'il y avait deux points de prélèvement, un en avant, en amont, pardon, et un en aval. Alors, les deux ont en commun d'être dans l'axe de la rivière. Alors, ce qui est important de comprendre, c'est que la baie devant le parc Louis-Hébert n'est pas dans l'axe de la rivière. Alors, lorsqu'on compare l'émissaire, comme ça a été fait Curotte, avec les autres, c'est une nuance fondamentale. Parce que l'eau tourbillonne dans la baie. Vous arrivez de Québec, vous allez visiter, vous allez le voir et là lors des surverses, et vous avez entendu le chiffre, il y en a une vingtaine par année, c'est beaucoup. L'eau qui sort de l'émissaire Curotte tourbillonne dans la baie trois à quatre jours.

Et là, je veux pas vous décrire littéralement ce qui est là, mais ce sont des débris humains, animales aussi qui sont épouvantables, non seulement à la vue, mais à l'odeur aussi. Alors, toute la, toute la démarche ou toutes les questions concernant la baignade sont liées à ça et personne voudrait vraiment se baigner là, s'ils pouvaient constater. Donc ma question, parce qu'il va avoir une question, quels sont les efforts, quelles sont les solutions qu'envisage Hydro-Québec pour que ces débris là, avec les vagues et le vent, qui vont certainement avoir lieu comme toujours, entraînent le déplacement de ces déchets-là dans les fosses aquatiques?

Marie-Eve Fortin

Madame Rodrigue, madame Vadeboncoeur, à votre convenance?

Julie Rodrigue

Donc, Julie Rodrigue, Hydro-Québec. Pour répondre à la question de monsieur Allard, la première chose qu'Hydro-Québec a fait, c'est qu'on a bien écouté la préoccupation du milieu sur les déchets qui sont émis par l'émissaire Curotte. Donc, ce qu'on a fait c'est qu'on a voulu établir une référence de base, parce que oui, effectivement, on entend, il y a des déchets, ça augmente, mais on n'avait pas une référence de base pour dire à ce moment-ci, qu'est-ce qui se passe exactement avec les déchets, quand est-ce que ça arrive, qu'est-ce qui sort? Donc, on est allé installer des caméras depuis le mois de mars. Donc, à tous les jours, on prend des photos. Donc on va être capable de comparer un peu qu'est-ce qui se passe, quand est-ce qu'il

y a des débris? Est-ce que c'est lié avec les crues, est-ce que c'est lié avec les surverses? Ça va nous donner un état de référence avant qu'on mette en place nos remblais.

Ensuite, ce qu'on a fait, fait que ça, c'est la première chose, donc on a pris connaissance puis on a mis des caméras. L'autre chose, c'est que dans nos études hydrauliques, il y avait des recommandations sur comment faire pour essayer d'éviter justement l'accumulation des déchets et on a tenu compte de ces recommandations-là, telles que l'arrondissement des coins de nos remblais puis le remplissage des zones concaves. L'autre chose qu'on pourrait mentionner c'est que, un coup qu'on va y avoir mis nos fosses aquatiques, on va avoir quand même un programme de suivi environnemental durant trois à cinq ans. Donc, nous, on pense que, de par là, Patricia pourrait venir l'expliquer, mais de par la configuration de nos fosses aquatiques, les déchets devraient pas rentrer dedans, mais on a quand même un programme de suivi environnemental qui va évaluer la performance de ce qu'on met en place. Si jamais il y a une problématique, on disparaît pas. Si jamais il y a une problématique, on va trouver des solutions pour pallier à la situation.

Marie-Eve Fortin

Par rapport à votre état de référence, vu que vous êtes en train de le construire, est-ce qu'il pourrait y avoir une conclusion à l'effet que considérant l'état de référence on mettra pas ces aménagements-là en place, ça pourrait tu être une avenue possible?

Julie Rodrigue

Julie Rodrigue, Hydro-Québec. En fait, c'est plus de se faire un état de référence sur le moment et la quantité et combien de temps qu'il reste en place, mais ça aurait pas de lien avec la solution qui a été retenue.

Mireille Paul

Donc, peu importe l'état de référence, vous maintenez l'installation des fosses aquatiques. Parce que vous nous parlez d'un suivi de trois à cinq ans qui est pas un suivi axé sur la problématique des déchets, mais en priorité, c'est axé sur le maintien des herbiers, la survivance de l'écosystème qui pourrait s'y installer éventuellement. Après trois à cinq ans de suivi, on comprend des commentaires de monsieur Léveillé que l'émissaire Curotte, malheureusement, il va continuer de couler. Et on comprend aussi que la tendance est plutôt à la hausse qu'à la baisse au niveau de la fréquence des surverses. Donc, si ces débris-là se ramassent, vous nous dites, on va toujours être là, mais concrètement, qu'est-ce que vous pouvez faire?

Julie Rodrigue

Dans ce cas, pour répondre à votre question, madame la commissaire, je vais appeler Patricia Johnston pour pouvoir répondre. Elle va pouvoir vous expliquer ce qu'on a mis en place durant la conception pour favoriser la pérennité de nos fosses aquatiques. Et en plus, qu'est-ce qui va arriver, quels suivis qu'on va pouvoir faire avec ces fosses-là ?

Patricia Johnston

Patricia Johnston, biologiste, ça sera pas très long, je vais reprendre le visuel que j'avais tout à l'heure sur la conception des fosses aquatiques, puis je pourrai terminer en parlant du suivi ou des solutions qu'on pourrait mettre en place, si jamais il y avait des problématiques. Bon, merci. Donc, c'est ça, je voulais juste reparler un peu de la conception et des éléments qui ont été considérés pour les fosses aquatiques, parce que oui, la présence de déchets et de débris a été considérée dans notre conception pour éviter d'exacerber un problème éventuel par rapport aux débris qui pourraient entrer et rester captés par les herbiers aquatiques. Donc il faut comprendre aussi que la conception des herbiers là, c'est une question en équilibre.

Évidemment, on veut que les plantes survivent et on veut que notre herbier remplisse ses fonctions écologiques. Mais effectivement, on est au fait aussi qu'on ne veut pas que des débris soient captés et reste trappés dans ces endroits-là. Et donc, à cet effet-là, on a mis en place, en fait, il va y avoir un brise-lames qui ceinture les zones d'herbier. Et ce brise-lames-là, il les discontinue parce qu'il faut évidemment conserver la circulation de l'eau dans les herbiers et des poissons aussi. Mais la façon que c'est aménagé, en fait, la hauteur et la dimension des ouvertures du brise-lames sont configurées de manière à éviter qu'il y ait beaucoup de débris qui puissent entrer à l'intérieur de par leur dimension et leur espacement le long du brise-lames. Et également leur orientation pour éviter que ce soit, si je peux dire de plein fouet, que les débris puissent entrer à l'intérieur. Aussi, le brise-lames, il est affleurant avec le niveau d'eau, ce qui fait qu'il n'y a que les des débris ou les déchets flottants qui pourraient entrer à l'intérieur et les débris de petite taille également parce que l'ouverture dans le brise-lames, c'est de l'ordre de 20 à 30 centimètres à tous les 10 mètres et donc ce n'est que les débris flottants de petite taille qui pourraient éventuellement aller à l'intérieur si jamais les courants les amènent là où les vents ou les vagues. Notre brise-lames a aussi comme fonction de protéger l'herbier, les plantes et l'érosion qu'il pourrait y avoir lors de tempêtes ou de forts niveaux d'eau.

Maintenant, au niveau du suivi. Évidemment, le suivi va tenir compte de la croissance des plantes et de la fonction écologique. Mais évidemment, quand les équipes vont au terrain faire les relevés, ils vont être en mesure de voir est-ce qu'il y a des débris, est-ce que c'est des débris végétaux, est-ce que c'est d'autres sortes de débris qui se ramassent à l'intérieur. Et donc, on va pouvoir voir. Et évidemment, les débris aussi, il y a deux sources. Il y a les débris qui peuvent arriver de la rivière, de l'écoulement, et il y en a ceux de la berge, exemple des gens qui pourraient lancer des déchets à l'intérieur. Donc ça, c'est certain qu'il va toujours y en avoir, il y a aucune conception qui peut éviter complètement la présence de ce type de déchet à l'intérieur. Mais c'est ça, notre suivi, il va pouvoir déterminer est-ce qu'il y a une problématique, est-ce qu'il y a des déchets ou débris qui s'accumulent à l'intérieur. Puis vous remarquez que je dis toujours déchets/débris parce qu'évidemment, il y a des débris qui sont naturels, donc des plantes, des bouts de plantes, des bouts de bois, ça, c'est normal, c'est naturel et ça causera pas de problématique particulière. Puis il y a les déchets évidemment là qui pourraient être d'autres sources.

Au niveau des solutions qu'on pourrait mettre en place si jamais il y en avait, c'est sûr qu'il va falloir voir à quel endroit ça se produit, quel moment, combien de temps, quel type ? Fait que c'est pour ça qu'on peut pas aujourd'hui nécessairement vous dire on a une solution dans notre poche parce qu'il faut d'abord voir quelle serait la problématique et quel type de déchets/débris on aurait dans nos herbiers. Cependant, on sait qu'il existe différentes solutions, notamment

dans les marinas, par exemple, pour ramasser des déchets. Il y a des petits robots ou des aspirateurs ou des rideaux de bulles, Il y a comme une panoplie de solutions qui pourraient être appliquées, mais il faut d'abord voir où il y aurait une problématique et quelle sorte de problématique il y aurait avant de pouvoir déterminer une solution qui serait optimale.

Marie-Eve Fortin

La commission a quand même pas mal de questions par rapport à ce type d'aménagement là, mais considérant l'heure et tout, on va s'en garder pour demain, mais peut-être rapidement juste nous mentionner si ces fosses aquatiques là sont inspirées d'ouvrages existants.

Patricia Johnston

Je dirais oui et non, parce que des herbiers aquatiques, il y en a de toutes sortes et de toutes sortes de configurations, ce design-là, si je peux dire, a été vraiment intégré aux remblais. Et puis, c'est une première, une première chez Hydro-Québec qu'on intègre vraiment un herbier dans la conception à même le remblai. Donc, on n'a pas d'autres exemples similaires. Par contre, on a aménagé des herbiers dans d'autres projets, de d'autres manières avec d'autres, d'autres paramètres si on veut. Donc effectivement, on s'inspire de nos expériences de d'autres projets dans d'autres environnements pour proposer cette solution-là sur notre remblai.

Marie-Eve Fortin

Justement, dans le secteur de l'école Sophie-Barat, vous avez, si je me trompe pas, fait de la compensation en réaménageant des herbiers. On a eu accès à un rapport de suivi, je pense qu'il datait de 2022, qui disait que les herbiers avaient plus ou moins un bon succès, qu'il fallait retourner faire d'autres travaux. Qu'en est-il? On est en 2026, qu'en est-il, qu'est-ce qui arrivé par la suite?

Patricia Johnston

Oui, on a fait un suivi l'été dernier, en 2025, et donc effectivement, les herbiers aquatiques dans ce secteur-là se sont peut-être pas pleinement développés comme on l'aurait souhaité. Puis en fait, il faut comprendre qu'on est vraiment dans un concept qui est très différent de ce qu'on propose à ce moment-ci dans notre projet phase 2. À Sophie-Barat, c'était vraiment, en fait, la conception, elle n'était pas, la conception n'était pas intégrée au remblais, donc ça a été le remblai, l'enrochement qui a été mis en place et ensuite on a trouvé des solutions pour ajouter des plantes par-dessus. C'était vraiment une autre technique, c'étaient des boudins végétalisés qu'on a fixés sur le dessus de l'enrochement et puis dans le secteur Sophie-Barat également les conditions hydrauliques sont différentes, donc il y a un écoulement qui est beaucoup plus important. Il y a des contraintes liées aux glaces en hiver. Et on s'est rendu compte que les boudins, certains boudins, avaient subi des dommages avec la glace, avec les courants. Certains boudins ont été déchirés, se sont vidés de leur substrat, ce qui fait qu'évidemment les plantes se sont pas très bien développées dans les secteurs qui ont été touchés par ces contraintes-là. Et puis sinon, il y a aussi la profondeur. La luminosité est un enjeu dans la rivière des Prairies pour la croissance des herbiers. Donc certains boudins étaient aussi un petit peu trop profonds et n'ont pas eu des bonnes conditions de luminosité.

Donc, notre expérience à Sophie-Barat nous dit qu'il faut optimiser les conditions de luminosité et il faut optimiser aussi la plantation. Donc, au niveau des boudins, c'était contraignant pour les plantes avec le terreau dans un boudin et tout ça. Donc, la conception qu'on propose ici, c'est vraiment plus une fosse. Donc, comme à la maison, quand on fait une plate-bande, on s'assure d'avoir une épaisseur de terreau suffisante. Et on s'assure d'avoir une pente aussi pour pas que les plantes versent ou se fassent emporter quand il y a des grosses précipitations donc c'est un peu la même chose, ici on propose des herbiers plats avec une épaisseur de substrat qui est plus grande que ce qui avait été fait à Sophie-Barat et on a des contraintes hydrauliques et de glace aussi qui sont très différentes.

Marie-Eve Fortin

Merci. On reviendra sur le sujet demain, auprès du ministère responsable de l'Environnement également. Merci, monsieur, pour vos questions.

Marie Lachance, citoyenne

Marie-Eve Fortin

Donc, on va aller avec notre dernière intervenante pour la soirée qui est au téléphone. Madame Lachance, bonsoir.

Marie Lachance

Bonjour. Oui, donc vous m'entendez bien. Donc, c'est toujours Marie Lachance, citoyenne Sault-au-Récollet et résidente de la rue Curotte. Donc je reviens aux arbres du parc Louis-Hébert, j'aimerais savoir est-ce qu'il y a une clause contraignante concernant la protection des arbres qui serait prévue dans le contrat avec l'entreprise qui réalisera les travaux. Et donc est-ce qu'il y a des dédommagements qui sont prévus en cas de négligence causant la mort des arbres visés par les méthodes reconnues de protection? Puis quand je parle particulièrement des arbres visés, je fais référence ici aux cinq peupliers deltoïdes, aux trois mélèzes et aux trois érables argentés qui vont devoir être protégés par ces fameuses méthodes qu'on nous a expliquées brièvement tout à l'heure?

Marie-Eve Fortin

Parfait, merci. Madame Rodrigue, qu'est-ce qui est prévu au niveau des entrepreneurs comme clause?

Julie Rodrigue

Pour les clauses, en fait, je vais répondre à... Julie Rodrigue, Hydro-Québec. Je vais répondre à la première partie, puis pour la deuxième, je laisserai ma collègue Christine répondre. Les clauses, présentement, les clauses contractuelles pour le contrat entrepreneur ne sont pas encore rédigées. Par contre, ce qu'on a dans notre plan, c'est de vraiment intégrer des incitatifs pour que l'entrepreneur puisse optimiser ses passages et tenir compte de la présence des arbres dans son développement de sa stratégie de réalisation.

Mireille Paul

Qu'est-ce que vous entendez par incitatif?

Julie Rodrigue

Ça pourrait, c'est pas encore déterminé, mais ça pourrait être, par exemple, des incitatifs qui sont monétaires ou un autre type d'incitatif vraiment pour l'inciter à optimiser ses passages, puis à tenir compte des arbres, puis vraiment s'en préoccuper.

Mireille Paul

Madame Lachance se demandait s'il y avait, si finalement l'entrepreneur pouvait être tenu responsable si jamais a posteriori après les travaux il y avait de la mortalité chez les arbres qui auraient été protégés, est-ce que c'est possible, est-ce que c'est quelque chose que vous pouvez envisager?

Christine Vadeboncoeur

Madame la commissaire, en fait, oui, c'est un élément qui pourrait être envisagé, comme à tout moment quand on fait des travaux, s'il y a un dommage qui est lié à nos travaux en fait, on se doit de le réparer, ça fait partie de nos clauses générales. Donc, un arbre en fait partie comme du mobilier urbain, par exemple.

Marie-Eve Fortin

Donc, ce serait à Hydro-Québec qui aurait la responsabilité de venir pallier aux dommages et non pas l'entrepreneur? Comment ça fonctionnerait?

Christine Vadeboncoeur

En fait, il y a toujours la surveillance environnementale. Lorsqu'on fait des travaux en fait, le dommage serait soulevé, observé, puis on prendrait les mesures nécessaires pour réparer ce dommage-là. En l'occurrence, ça pourrait être le remplacement de l'arbre en question, par exemple.

Marie-Eve Fortin

Merci. Madame Lachance, votre deuxième question.

Marie Lachance

Donc, j'aimerais aussi savoir, par exemple, en cas de plainte, on a vu je pense qu'il y avait une ligne téléphonique, en tout cas, il y a quelque chose qui est prévu pendant les travaux, le chantier, puis par exemple d'une plainte par exemple pour la nuisance sonore hors des heures de chantier. Qui assumerait la responsabilité? Est-ce que ça serait par exemple la ville de Montréal parce que c'est son règlement dans le fond, les règlements d'heure, de travaux et de bruit? Est-ce que ça se serait plutôt Hydro-Québec parce que c'est son projet ou est-ce que c'est l'entreprise contractante parce que c'est elle qui fait le bruit, donc comment tout ça s'arrime dans le fond? Puis vous comprendrez par là, je crains un peu d'être baladée, donc j'aimerais savoir qui aura la responsabilité vraiment des plaintes, et de leur résolution, bien entendu.

Marie-Eve Fortin

Très bien, merci madame Lachance. Donc madame Rodrigue, vous avez un système là de traitement des plaintes qui est prévu. Peut-être, nous expliquer davantage en quoi il consiste et comment qu'il serait administré.

Julie Rodrigue

Julie Rodrigue, Hydro-Québec. Donc, en fait, pour l'exemple que madame Lachance donnait sur les bruits en dehors des heures planifiées, dans le fond, l'entrepreneur, lui, est contractuellement lié à des heures de travaux. Fait que, dans le fond, pour le bruit, ce serait vraiment une chose exceptionnelle qu'un entrepreneur produise du bruit à l'extérieur des heures planifiées de travaux. Par contre, il pourrait avoir d'autres sortes de plaintes et pour pouvoir expliquer le cheminement, par exemple, de quelqu'un qui voudrait déposer une plainte, je vais laisser mon collègue Alain Paquette venir expliquer la façon que ça se déroule.

Marie-Eve Fortin

Peut-être juste pour reclarifier aussi la plage pour les travaux dans l'étude d'impact qui était mentionnée à plusieurs endroits que c'était de 7 h jusqu'à 19 h comme le permet la Ville. Puis là on a remarqué que dans la présentation qui a été faite en début de soirée qu'on est vraiment 7 à 17 h donc je comprends qu'on est rendu là comme engagement dans le fond pour la période des travaux. C'est bien ça?

Julie Rodrigue

Oui, effectivement, c'est 7 à 17 h à l'exception de situations exceptionnelles qui seraient annoncées à l'avance.

Marie-Eve Fortin

Qui pourraient être, par exemple, juste pour mieux comprendre, là, pour les situations exceptionnelles?

Julie Rodrigue

Oui, par exemple, s'il y arrivait un événement où la sécurité du public serait mise en cause puis qu'on voudrait continuer pour venir encadrer la sécurité puis à venir enlever le risque, bien là on pourrait autoriser que ce soit poursuivi à l'extérieur des heures contractuelles.

Marie-Eve Fortin

Puis comment ça serait communiqué?

Julie Rodrigue

Pour cette réponse-là, je vais laisser mon collègue Alain répondre.

Marie-Eve Fortin

Parfait, merci.

Alain Paquette

Madame la présidente, à la première partie de la question, on veut pas que les citoyens soient une balle de ping-pong, donc il y aura une ligne Info-travaux unique que les citoyens vont pouvoir signaler des situations, puis tout dépendant qui est concerné par cette plainte, on va assurer la coordination, notamment avec le responsable du chantier, notre entrepreneur. Donc il y aura un point de chute unique pour les citoyens, pour que ça soit simple. Et peut-être juste répéter votre seconde question s'il vous plaît?

Marie-Eve Fortin

C'est une bonne question.

Alain Paquette

Ah! Ah! Ah! Ah! Il est tard hein!

Mireille Paul

Comment ça va, madame Rodrigue parlait de dépassement dans des situations exceptionnelles, puis, mais elle dit les gens seront prévenus à l'avance. Alors, comment vous prévenez les gens à l'avance si jamais vous deviez prolonger vos heures de travail?

Alain Paquette

Oui, on est à élaborer justement un plan de communication plus précis lorsqu'on va être en phase chantier, déjà comme la soirée d'information publique qu'on a eue avec vous en mars dernier, on a pu aussi récupérer quelques courriels, numéros de téléphone, de citoyens également, mais assurément, il y a une vitrine projet qui va être mise à jour en temps réel, un code QR. On peut faire appel à des messages automatisés comme les villes font pour informer les citoyens, on a des systèmes d'appel comme ça. Donc, on va évaluer différentes méthodes qui vont bien répondre aux besoins des citoyens du milieu en utilisant la technologie puis différents moyens qui vont être à notre disposition.

Marie-Eve Fortin

Donc, un citoyen qui formule une plainte, il va avoir un retour vers ce citoyen-là?

Alain Paquette

Oui, exactement.

Marie-Eve Fortin

Je présume.

Alain Paquette

D'ailleurs, déjà le cas, on a une ligne Info-projet, par exemple, lorsqu'on a distribué l'Info-travaux aux 5 000 portes, il y a des gens qui nous ont contactés, on a pris contact avec eux, ils avaient des questions, des précisions, donc il y a une rétroaction qui est faite là, aux citoyens.

Marie-Eve Fortin

Et justement, par rapport à la phase 1, comment ça s'est passé au niveau des plaintes, la gestion?

Alain Paquette

Malheureusement, je n'étais pas là à la phase 1, mais non, on n'a pas de rétroaction. Je pourrais aller m'informer auprès de collègues pour vous faire un retour à ce niveau-là.

Marie-Eve Fortin

Ça serait apprécié, merci.

Alain Paquette

Aucun problème.

Marie-Eve Fortin

Peut-être un petit tour d'horizon au niveau du ministère responsable de l'Environnement et j'irais voir aussi madame Zaim au niveau de la Santé. Est-ce qu'il y a des, ce qui est proposé par Hydro-Québec, est-ce que ça répond aux bonnes pratiques en la matière? Est-ce que vous avez des recommandations par rapport à ça?

Gabrielle Gosselin

Gabrielle Gosselin, ministère de l'Environnement. Un petit complément à la dernière question que vous avez posée à monsieur, c'est au niveau du contrôle environnemental, je peux vous confirmer que pour la phase 1, ils avaient pas reçu de signalement par rapport à des nuisances quelconques durant la réalisation des travaux de la phase 1. Pour ce qui est au niveau des nuisances de manière générale, le Ministère collabore avec différents experts pour évaluer que les mesures de l'initiateur, les mesures de minimisation proposées par l'initiateur prennent en compte justement les différents points soulevés par la population, mais répondent également à ce qui est demandé dans la directive. L'objectif, ça va être de cibler une solution qui va venir minimiser les impacts, mais qui est acceptable pour le milieu également. Si au cours de l'analyse, on se rend compte que c'est pas suffisant, il pourrait avoir des mesures qui pourraient être demandées, mais à l'heure actuelle, ce que les mesures présentées par l'initiateur, ça correspond aux attentes du ministère relativement à ces éléments-là.

Marie-Eve Fortin

Madame Zaim, de votre côté, avez-vous un complément d'information par rapport au système de gestion, traitement des plaintes, s'il y a des bonnes pratiques en la matière?

Chérine Zaim

De notre côté, merci, madame la présidente, de notre côté, effectivement, on s'attend à ce qu'il y ait une rétroaction quand même assez rapide au citoyen qui a fait une plainte, une prise en compte de son signalement, puis c'est des actions qui sont posées, qui sont communiquées à la population. On n'a pas de recommandation, je dirais, concrète par rapport à ce système de

plaintes là, des précisions ont été apportées en ce sens là, donc ça nous convient avec les informations qui nous ont été données. Dans un contexte où ce serait pas adéquat ou qu'il y aurait un suivi qui serait déficient, je pense que ça devrait être soulevé puis travaillé par Hydro-Québec, donc par l'initiateur s'il y a des enjeux en cours de route.

Marie-Eve Fortin

Merci, madame Zaim. Merci, madame Lachance, pour vos questions. Je vous souhaite une belle fin de soirée.

Mot de la fin

Marie-Eve Fortin

Donc voilà ce qui met fin à la séance de ce soir. Merci à toutes les personnes qui ont permis le bon déroulement de cette rencontre en salle et à distance. Merci pour votre participation, citoyens. Merci à l'équipe de sonorisation du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et l'équipe du BAPE, madame Gendron, Karine Fortier, Andrea Aristizabal, Kim Maloney et Pierre Dufour. Merci également à toutes les personnes qui ont pris part à l'exercice.

Nous vous retrouvons demain à 13 h 30 pour la suite de nos travaux ici même. Donc je vous remercie encore et je vous souhaite une belle fin de soirée.